



des services
de l'État
dans l'

RAPPORT d'Activité Allier

2015

Édito



Le bilan des services de l'État dans l'Allier, qui se présente cette année sous un format particulièrement synthétique, sélectif et que je souhaite attractif, retrace les principaux sujets qui ont marqué l'actualité en 2015.

Il traduit, dans la diversité des thèmes développés, l'engagement des agents de l'État en faveur du développement du département et au service de ses habitants.

Ainsi, face aux difficultés, notamment économiques, que rencontre ce territoire, ce bilan atteste de leur mobilisation permanente aux côtés des collectivités locales et des institutions publiques pour soutenir les entreprises et accompagner les professionnels dans la mise en œuvre des mesures en faveur de l'emploi.

La sécurité de nos concitoyens et la préservation de la cohésion de notre République sont au cœur de nos missions. Ce document met en exergue quelques-unes des actions conduites.

Soyez assurés de l'implication constante de chacun des agents de l'État et de ses établissements publics au service de l'intérêt général.

Le préfet de l'Allier

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Arnaud Cochet'. The signature is stylized and fluid, written over the printed name.

Arnaud COCHET

I

SÉCURITÉ ET PROTECTION DES POPULATIONS

1/ État d'urgencepage 01

- Lutte contre la radicalisation
- Mise en œuvre de l'état d'urgence
- Visites de sûreté des sites Seveso
- Accompagnement des services de l'éducation nationale
- Accompagnement des élus

2/ Sécurité sanitaire et alimentairepage 03

- Gestion de la fièvre catarrhale ovine
- Gestion des alertes
- Activité des établissements d'abattage
- Protection animale
- Exportations
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable dans le bassin montluçonnais

3/ Sécurité routièrepage 06

4/ Lutte contre la délinquancepage 07

II

COHÉSION SOCIALE, LOGEMENT, CULTURE ET ÉDUCATION

1/ Cohésion sociale et solidaritépage 08

- Contrats de ville
- Nouveau programme national de renouvellement urbain
- Diagnostic territorial partagé à 360° du sans-abrisme au mal-logement
- Agenda d'accessibilité programmée

2/ Logement, hébergementpage 09

- Réforme de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives
- Accueil des migrants
- Aides de l'agence nationale de l'habitat

3/ Culturepage 11

- Rencontre des publics avec la création
- Patrimoine sous toutes ses formes
- Transmission des savoirs

4/ Éducationpage 13

- Loi de refondation de l'école de la République

III

ÉCONOMIE ET EMPLOI

1/ Emploipage 14

- Situation de l'emploi
- Politiques en faveur de l'emploi

2/ Activité économiquepage 15

- Bilan du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
- Bilan de la commission des chefs de services financiers
- Activité partielle
- Plateforme d'anticipation des mutations économiques
- Comité opérationnel de suivi des entreprises en difficulté
- Conventions de revitalisation
- Contrat de redynamisation de l'ex DA 277 de Varennes-sur-Allier

3/ Agriculturepage 18

- Plan de soutien à l'élevage français
- Sécheresse et calamités agricoles

IV

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

1/ Infrastructures routièrespage 19

2/ Urbanisme et aménagementpage 21

- Avancée des stratégies locales de gestion des risques d'inondation
- Études de danger des digues de l'Allier
- Accompagnement des territoires à énergie positive pour la croissance verte
- Atelier des territoires de Dompierre-sur-Besbre

3/ Environnementpage 22

- Accord relatif au traitement des atteintes à l'environnement
- Gestion de l'eau
- Sites et sols pollués - site orphelin
- Police de l'environnement au quotidien
- Tronçais et le label « Forêt d'exception »

4/ Développement du territoirepage 24

- Politiques rurales :
 - Contrat de plan État-Région
 - Dotation d'équipement des territoires ruraux
 - Schéma départemental d'accessibilité des services au public
 - Maisons de services au public
 - Convention éducation nationale/association des maires

V

L'ÉTAT PARTENAIRE DES COLLECTIVITÉS

1/ Suivi financier des collectivités territoriales et activité de conseilpage 27

- Dotations et compensations versées par l'État
- Contrôle budgétaire, expertise financière et fiscale
- Point sur le déploiement d'ACTES Budgétaires

2/ Emprunts structurés des collectivités territorialespage 28

3/ Information et formation des collectivités territorialespage 28

4/ Intercommunalitépage 29

VI

MODERNISATION ET SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE AU SERVICE DES USAGERS

1/ Développement du numériquepage 30

- Saisine par voie électronique
- Développement du numérique éducatif
- Dématérialisation des élections départementales et régionales
- Poursuite du développement du numérique
- Nouveau portail de Pôle Emploi
- Mise en ligne de la cartographie des cours d'eau

2/ Modernisation de l'action publiquepage 32

- Qualité du service public
- Mobilité responsable encouragée par l'État

3/ Évolution de la mise en œuvre par l'État des politiques publiquespage 32

- Délivrance des titres
- Révision des valeurs locatives des locaux professionnels
- Instruction des autorisations d'urbanisme

I- SÉCURITÉ ET PROTECTION DES POPULATIONS

1/ État d'urgence

• Lutte contre la radicalisation

Le département de l'Allier n'est pas épargné par le **phénomène de radicalisation**, même si la situation locale n'est pas comparable avec celles d'importants départements urbains.

Les individus signalés, que l'information émane du centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation qui gère un numéro vert national, ou qu'elle remonte du « terrain », sont évalués avec la plus grande attention par les forces de sécurité.



Certains signalements donnent lieu à un suivi par une cellule constituée des parquets, de la préfecture, de la police, de la gendarmerie, du service pénitentiaire d'insertion et de probation, de la protection judiciaire de la jeunesse, de l'éducation nationale ou encore des services sociaux du conseil départemental.

• Mise en œuvre de l'état d'urgence

L'année 2015 a été marquée par **2 vagues d'attentats**, en janvier et novembre. **À la suite des attentats** perpétrés à Paris et à Saint-Denis dans la soirée **du 13 novembre 2015, l'état d'urgence a été déclaré.**



Un état-major de sécurité a été réuni dès le samedi 14 novembre 2015 afin d'élaborer la doctrine départementale de mise en œuvre des pouvoirs attribués à l'autorité administrative en application de l'état d'urgence.

Les maires des communes du département ont été réunis pour être informés de l'état de la menace et des conséquences de l'état d'urgence sur les pouvoirs de police des autorités administratives dans ce nouveau contexte.

La mise en œuvre de l'état d'urgence n'a donné lieu à aucune interdiction de manifestation de voie publique. **10 perquisitions administratives ont été effectuées donnant lieu à l'ouverture de 2 procédures judiciaires.**

Aucune assignation à résidence n'a été prononcée.

Actions de communication à destination du grand public notamment à travers la diffusion des consignes de **vigilance Vigipirate.**

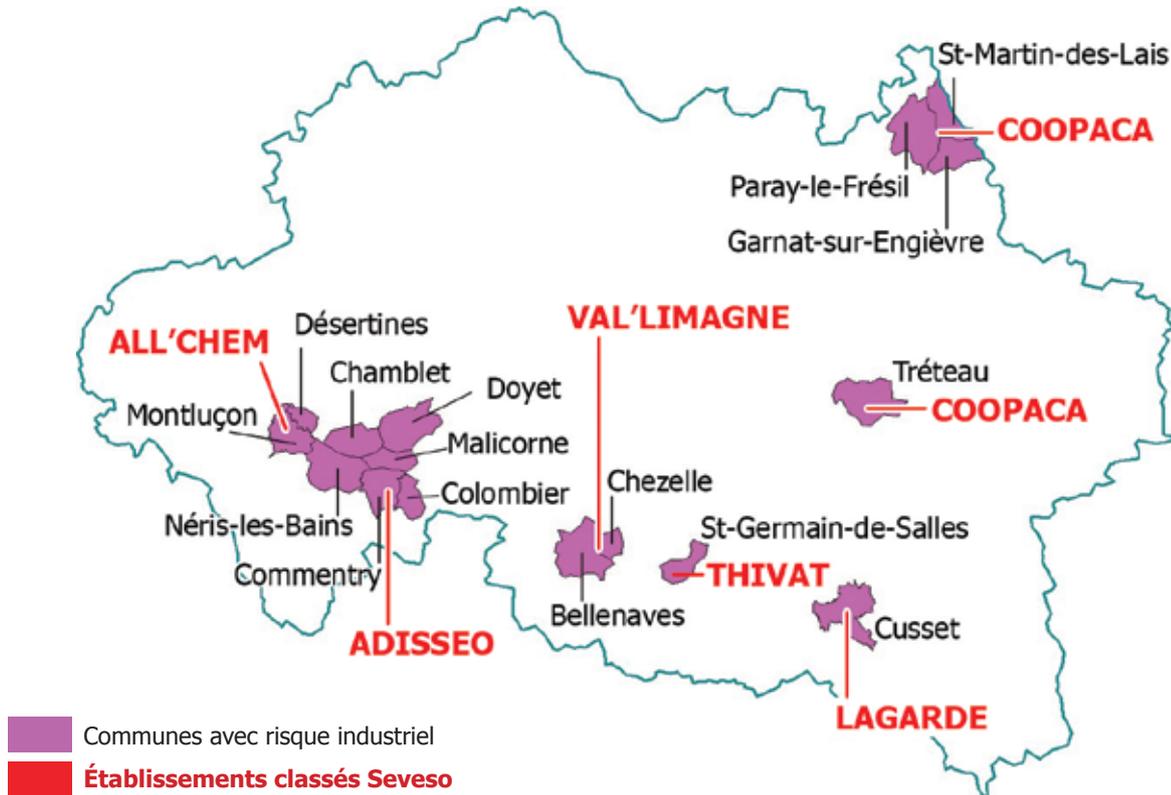


Le préfet a décliné au niveau départemental **plusieurs actions gouvernementales visant à renforcer la sécurité des populations et de certains établissements sensibles.**

• **Les visites de sûreté** de l'ensemble des établissements relevant de la directive **Seveso** ont été réalisées par l'inspection des installations classées en lien avec les services en charge de la protection civile, de la police et de la gendarmerie.

Elles ont permis de mieux cerner le niveau de préparation des industriels face au risque terroriste et d'identifier certains axes d'amélioration.

COMMUNES DE L'ALLIER IMPACTÉES PAR UN ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL CLASSÉ SEVESO
(extrait du DDRM 2014)



• **Accompagnement des services de l'éducation nationale**



dans l'application des mesures de **renforcement de la sécurité de l'ensemble des établissements scolaires du département** : mise en place d'exercices d'évacuation et de confinement, réalisation ou mise à jour par les établissements scolaires de leur plan particulier de mise en sûreté, recensement et suivi des manifestations organisées par les écoles, mise en place d'un réseau d'acteurs de la sécurité des établissements scolaires et partage d'informations entre services.

• **Accompagnement des élus**

dans leur mission de **protection des populations** : organisation en avril 2015 de l'exercice Allier en crue qui a permis à 8 communes de l'agglomération de Vichy de tester leur plan communal de sauvegarde et de faire fonctionner leur poste de commandement communal ; participation de 93 élus, en octobre 2015, aux rencontres organisées par la préfecture sur les missions des maires en matière de protection des populations (élaboration des plans communaux de sauvegarde, réglementation en matière de sécurité incendie dans les établissements recevant du public, présentation de l'organisation de la réponse de sécurité civile).

I- SÉCURITÉ ET PROTECTION DES POPULATIONS

2/ Sécurité sanitaire et alimentaire

• Gestion de la fièvre catarrhale ovine

L'épizootie a débuté dans l'Allier en septembre 2015.

→ **41 foyers** ont été dénombrés au 31 décembre 2015 dans l'Allier.

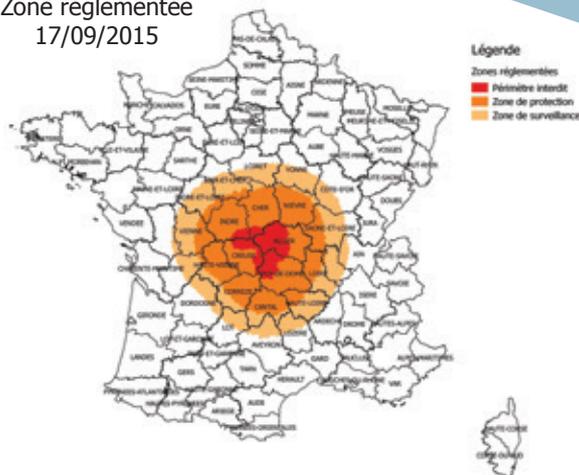
→ **138 150 doses de vaccins** ont été distribuées au 31 décembre 2015 pour permettre aux animaux de sortir de la zone réglementée, avec pour objectif essentiel de poursuivre les échanges commerciaux vers l'Europe ou les pays tiers dans le respect des protocoles négociés (**39 770 bovins échangés ou exportés en 2015**).



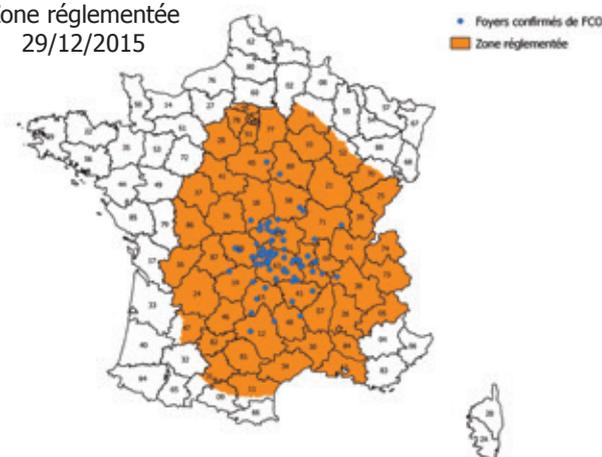
→ L'État contribue largement à la gestion de cette crise : près de **450 000 €** payés par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de l'Allier pour la seule période de **septembre à décembre 2015** et pour le seul **département de l'Allier**.

<http://www.allier.gouv.fr/fievre-catarrhale-ovine-fco-information-des-a1631.html>

Zone réglementée
17/09/2015



Zone réglementée
29/12/2015



• Gestion des alertes

En matière de denrées animales et d'origine animale

Un foyer de toxi-infection alimentaire collective (TIAC) est défini par l'apparition d'au moins 2 cas similaires d'une symptomatologie gastro-intestinale, dont la cause peut être rattachée à une même origine alimentaire ; leur déclaration est obligatoire.

En 2015, **6 TIAC** ont été déclarées dans le département, affectant 139 personnes dont 13 ont été hospitalisées et 1 est décédée. Il est à noter que **2** sont des TIAC **familiales** mettant en cause un germe banal « staphylococcus aureus » et un autre plus rarement incriminé « clostridium botulinum » (responsable du botulisme) et dont une personne âgée est décédée ; les **4 autres** TIAC sont survenues en **restauration collective**. Les germes impliqués sont une salmonelle (origine probable : les œufs) et un norovirus II (origine humaine).

11 fiches signalant des non-conformités sur des denrées alimentaires ont été déclarées par les professionnels du secteur alimentaire à la suite de résultats d'analyses microbiologiques défavorables (autocontrôles) avant la mise sur le marché de leurs produits (obligation réglementaire).

Parmi elles, 8 ont été gérées par les services de la DDCSPP au niveau des établissements du département sur les productions de viandes hachées (salmonelles, E.coli STEC) et de viandes de volailles (salmonelles).

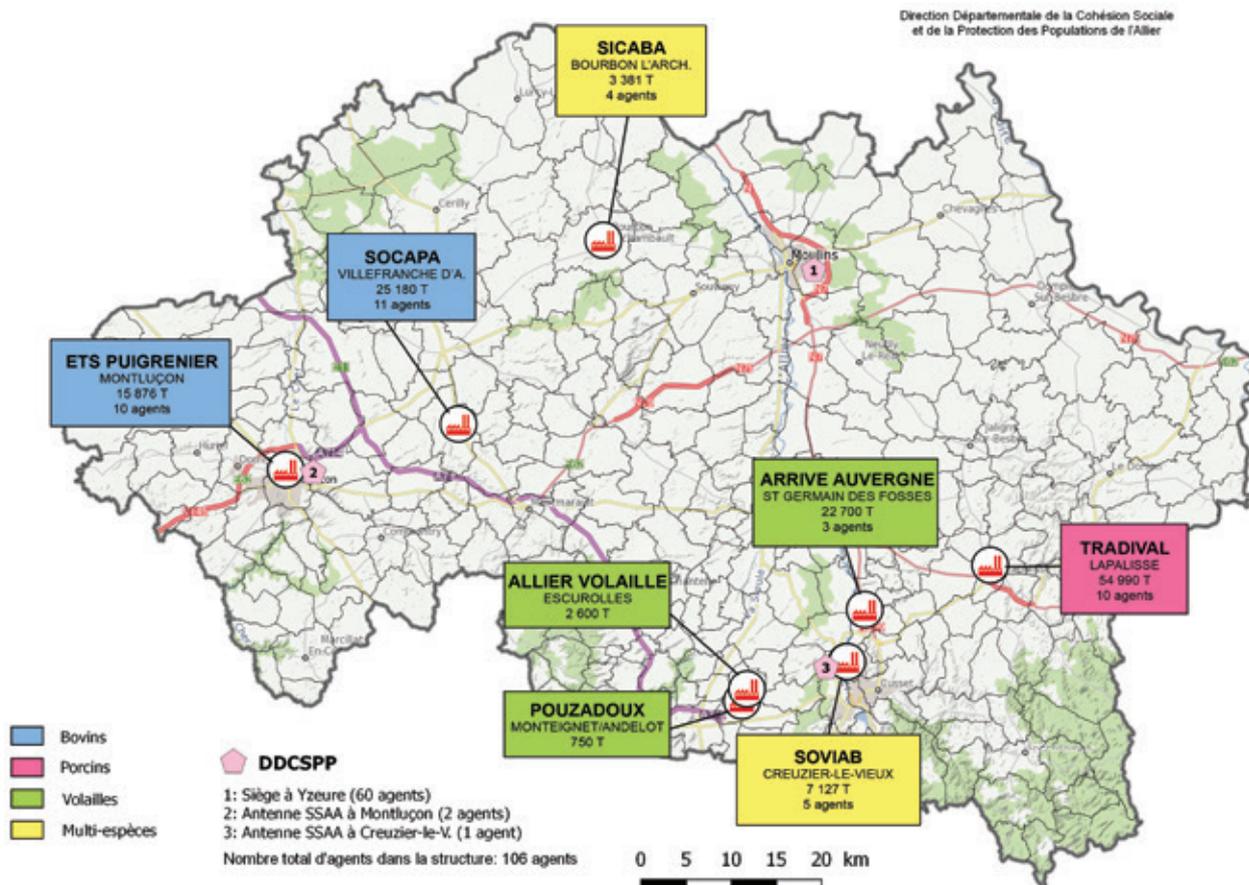
En matière d'animaux vivants

L'année 2015 a été riche en alertes sanitaires : 3 suspicions d'influenza aviaire hautement pathogène et 1 suspicion de fièvre aphteuse, toutes infirmées rapidement.

Un animal a été confirmé infecté de tuberculose en juillet 2015, entraînant un suivi renforcé de l'élevage concerné par les services de la DDCSPP.

• Activité des établissements d'abattage

UN DÉPARTEMENT D'ABATTAGE



• Protection animale



→ **24 dossiers** impliquant des problèmes de protection animale (10 pour les carnivores domestiques, 8 pour les animaux de rente et 6 en filière équine) ont été **traités** par la DDCSPP dont **4** ont donné lieu à la **transmission d'un procès-verbal au parquet**.

→ **1 opération de retrait** de plus de 150 animaux a été réalisée en 2015.

• Exportations

En matière de denrées animales et d'origine animale

► **18 dossiers** de demande à exporter vers les pays tiers ont été **instruits**. Les établissements demandeurs sont essentiellement les abattoirs de boucherie et de volailles ainsi que les ateliers annexés aux abattoirs comme la découpe, la transformation (viande hachée...).

► **23 agréments** ont été attribués à l'**export** vers l'Asie : Philippines, Singapour, Thaïlande, ainsi que vers l'Arabie Saoudite et le Canada.

► **484 certificats** ont été émis à l'**export** vers l'Afrique, l'Asie et les pays de l'Est (hors UE).

En outre, **deux délégations étrangères (VIETNAM, CHINE)** ont été accueillies avec des **visites d'établissements** du département (**CONVIVAL, SOCOPA, TRADIVAL**) en vue d'ouvrir des marchés au national (levée de l'embargo sur la viande bovine pour le VIETNAM) ou d'obtenir l'agrément à exporter vers la CHINE (énorme marché pour la valorisation de sous-produits animaux : pieds, oreilles de porcs...).

I- SÉCURITÉ ET PROTECTION DES POPULATIONS

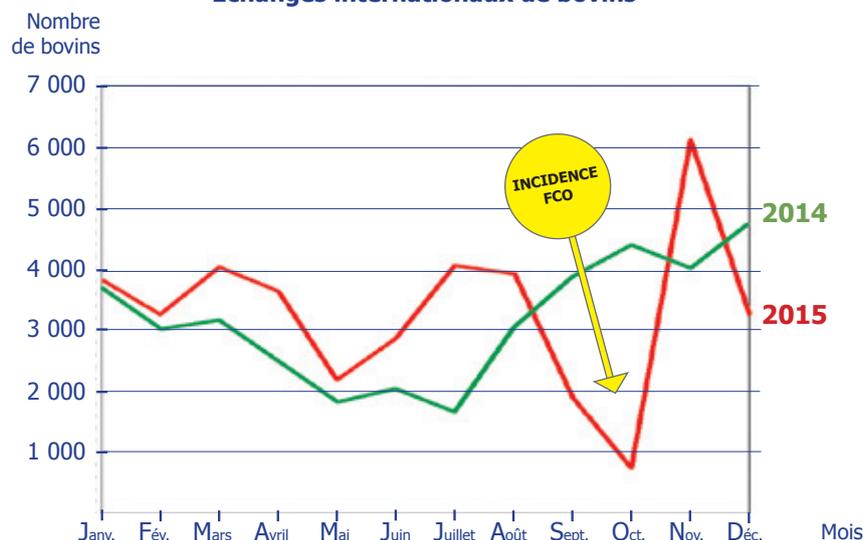
2/ Sécurité sanitaire et alimentaire

• Exportations

En matière d'animaux vivants



TOTAL DES ÉCHANGES/EXPORTS DE BOVINS EN 2015
Échanges internationaux de bovins



• Sécurisation de l'alimentation en eau potable dans le bassin montluçonnais

En fin d'année 2015, en raison d'une **situation d'étiage sévère** et de l'**absence de précipitations annoncées** sur le bassin versant du Cher, les services de l'État ont été amenés à prendre des **mesures d'urgence**.

Par arrêté préfectoral du 16 octobre 2015, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a réduit temporairement le débit restitué à l'aval de la retenue EDF de Rochebut **pour les besoins de préservation de la ressource et d'alimentation en eau potable des populations**, notamment des 78 000 habitants du bassin montluçonnais.

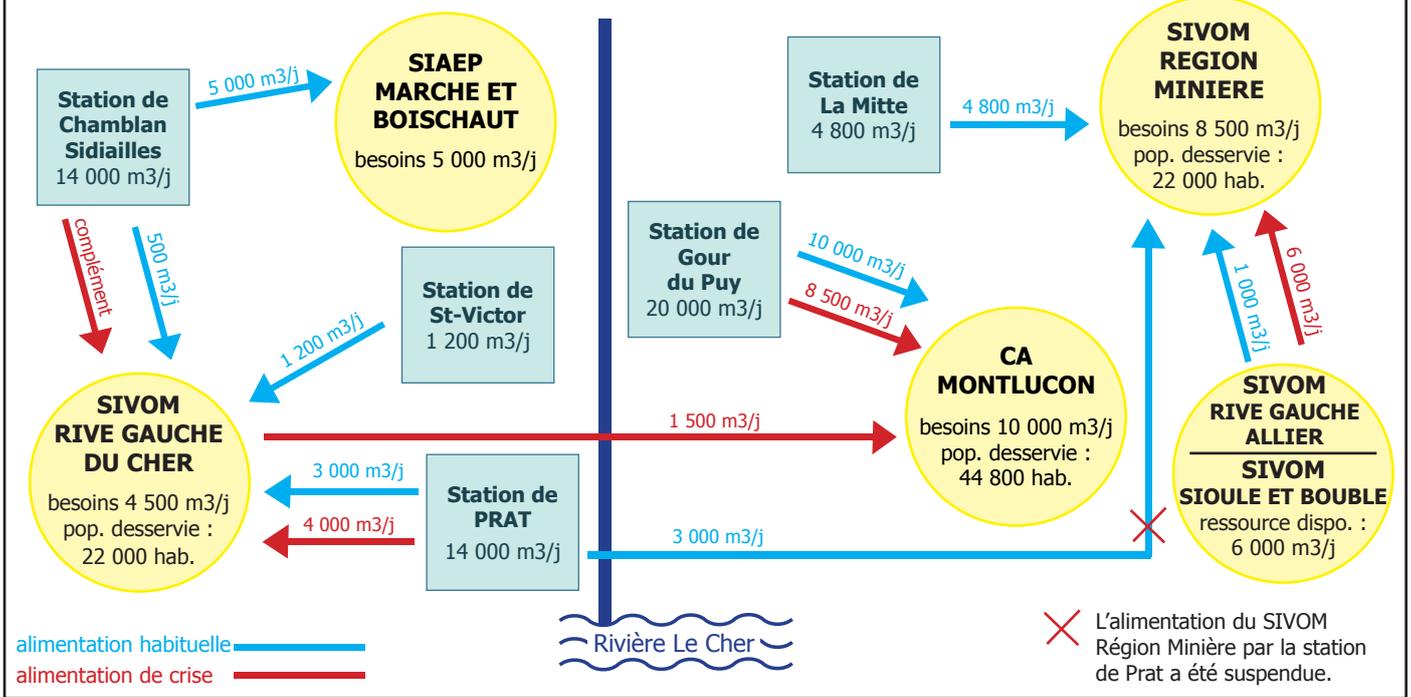
Afin de distribuer une eau en quantité suffisante, mais aussi de qualité satisfaisant les exigences définies par le code de la santé publique, les services de l'État et les exploitants d'eau ont pris des dispositions : à partir du 9 novembre 2015, **les interconnexions, réalisées sous l'égide du syndicat mixte des eaux de l'Allier, ont été mises en service**.

Elles ont permis de réduire autant que possible les prélèvements sur le Cher pour faire fonctionner à minima les usines de potabilisation en alimentant les secteurs en déficit par les syndicats d'eau voisins (cf. schéma).

Pendant cette période, le suivi de la qualité de l'eau distribuée a été renforcé, notamment dans le cadre du **contrôle sanitaire mis en œuvre par l'agence régionale de santé**.

Grâce aux précipitations de fin d'année, le dispositif a été levé le 12 janvier 2016. La sécurisation des réseaux d'eau engagée depuis de nombreuses années dans le département de l'Allier et la bonne implication de tous les acteurs ont permis de faire face à cette situation de crise.

INTERCONNEXION DES RÉSEAUX D'EAU DESTINÉE À L'ALIMENTATION HUMAINE ÉTIAGE SÉVÈRE DU CHER - Octobre 2015 à janvier 2016

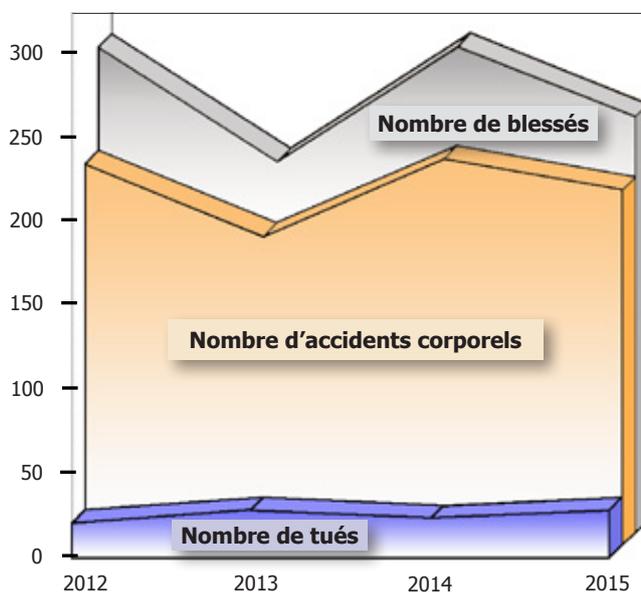


3/ Sécurité routière

Les chiffres enregistrés en matière d'insécurité routière au titre de l'année 2015 traduisent **une dégradation de la situation** par rapport aux années antérieures. Si le nombre des accidents et des blessés poursuit une baisse régulière depuis plusieurs années, on dénombre, au 31 décembre 2015, **30 personnes tuées** (contre 25 en 2014).

Les comportements humains, au premier rang desquels **l'alcool et la vitesse**, sont très majoritairement à l'origine des accidents mortels et corporels. Plus atypiques, les accidents mortels (au nombre de 4) survenus en 2015 sur le réseau autoroutier, notamment sur une section de l'A.71 particulièrement accidentogène, appelleront **la mise en œuvre de mesures appropriées** (limitation de vitesse, radar) en cours de définition.

NOMBRE D'ACCIDENTS CORPORELS, TUÉS ET BLESSÉS SUR LES ROUTES DE L'ALLIER



Actions de sécurité routière

Le plan départemental d'actions de sécurité routière pour l'année 2015 a permis **la réalisation de 32 actions** dans le département de l'Allier, mobilisant **un budget de 46 134 €**.

La lutte contre l'insécurité routière est l'affaire de tous sur l'application mobile



I- SÉCURITÉ ET PROTECTION DES POPULATIONS

4/ Lutte contre la délinquance

Une nouvelle présentation des chiffres de la délinquance

Depuis octobre 2015, **9 indicateurs nationaux des crimes et délits enregistrés** par les services de police et de gendarmerie sont **publiés mensuellement** par le ministère de l'intérieur.

Par ailleurs, **la mise en place de nouveaux logiciels d'enregistrement des plaintes**, dans les services de gendarmerie et de police, **ajoutée à ces nouveaux indicateurs statistiques**, peut expliquer une accentuation, marginale, des chiffres enregistrés par rapport aux années antérieures.



L'évolution des chiffres de la délinquance dans l'Allier sur l'application mobile

L'évolution de la délinquance dans le département

► **Les atteintes volontaires à l'intégrité physique**

Au cours de l'année 2015, **l'évolution de la délinquance a été globalement contenue** dans le département de l'Allier, malgré une hausse des coups et blessures volontaires.

L'augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité physique est liée essentiellement à la **hausse des violences physiques non crapuleuses** (1 190 faits en 2015 contre 946 en 2014).



► **Les atteintes aux biens**

À l'inverse, les **atteintes aux biens** connaissent **une diminution** de 2,40 % par rapport à 2014. **Les vols d'accessoires sur véhicules ont augmenté** de 9 % (406 faits constatés en 2015 contre 374 en 2014) tandis que **les vols de véhicules ou deux roues motorisés baissent** de 12 %.

► **Les escroqueries et infractions économiques et financières**

1 585 faits ont été enregistrés en **2015** contre **1 637 en 2014**, soit **un recul de 52 faits** (-3,18 %).

Au vu de ces trois indicateurs permanents de la délinquance, **la situation du département reste favorable par rapport à la tendance nationale** enregistrée au cours de l'année 2015.

L'évolution favorable du nombre des infractions relevées à l'initiative des services traduit **la forte implication des forces de sécurité en matière de lutte contre la délinquance** dans un contexte pourtant rendu difficile par les exigences liées à l'application du plan Vigipirate renforcé et à la mise en œuvre de l'état d'urgence.

Enfin, bien que n'apparaissant pas de manière isolée dans la nouvelle présentation des chiffres de la délinquance, **la lutte contre les trafics de stupéfiants constitue un axe d'effort permanent** des services de police et de gendarmerie qui ont connu des succès importants en ce domaine au cours de l'année 2015.

II- COHÉSION SOCIALE, LOGEMENT, CULTURE ET ÉDUCATION

1/ Cohésion sociale et solidarité

• Contrats de ville

→ **3 nouveaux contrats de ville**, portés par les communautés d'agglomération, ainsi qu'**un contrat de ville de veille active**, ont été signés pour une durée de 6 ans, de 2015 à 2020 :

- **Moulins**, le 3 juillet 2015,
- **Montluçon**, le 22 juillet 2015,
- **Vichy**, le 2 octobre 2015,
- **Commentry** (contrat de ville de veille active), le 18 décembre 2015,

→ **selon 3 piliers** :

- « Cohésion sociale »,
- « Cadre de vie et renouvellement urbain »,
- « Développement économique et emploi »,

→ **avec 4 priorités transversales** :

- la jeunesse,
- l'égalité entre les femmes et les hommes,
- la prévention de toutes les formes de discrimination,
- les valeurs de la République et la citoyenneté.

Pour l'année 2015, la dotation globale du département de l'Allier s'est élevée à **740 165 € (367 665 €** pour les actions d'animation dans les quartiers prioritaires **et 372 500 €** pour les 3 programmes de réussite éducative).



Les contrats de ville dans l'Allier sur l'application mobile

• Nouveau programme national de renouvellement urbain



En 2015, les quartiers « **Pierre Leroux** » et « **La Verrerie** » à **Montluçon** ainsi que « **Presles** » à **Cusset** ont été retenus au titre des projets d'intérêt régional du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) institué par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine : **4,4 M€** de subventions de l'agence nationale pour la rénovation urbaine pré-réservés.

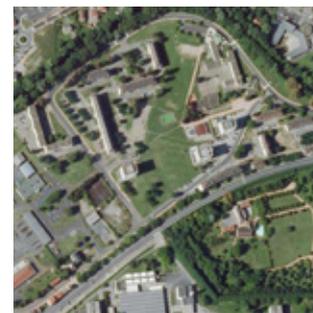
Les projets de requalification de ces quartiers seront inscrits dans le cadre des conventions de renouvellement urbain, associant les collectivités, les financeurs dont le conseil régional et le conseil départemental.



Quartier « Pierre Leroux »
à Montluçon



Quartier « La Verrerie »
à Montluçon



Quartier de « Presles »
à Cusset

II- COHÉSION SOCIALE, LOGEMENT, CULTURE ET ÉDUCATION

1/ Cohésion sociale et solidarité

• Diagnostic territorial partagé à 360° du sans-abrisme au mal-logement

Le diagnostic à 360° constitue une mesure du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté le 21 janvier 2013.

Il vient confirmer la politique d'hébergement et d'accès au logement qui est une priorité gouvernementale.

Le diagnostic à 360° doit permettre une vision objective, globale et partagée des problématiques des personnes sans logement, avec des difficultés d'accès et de maintien dans le logement, afin **d'adapter et de structurer l'offre sur le long terme tant en matière d'hébergement et de logement qu'en matière d'accompagnement social voire médico-social.**

Le diagnostic de l'Allier élaboré en étroite collaboration entre les services du conseil départemental et de l'État, avec le soutien de l'agence départementale d'information sur le logement, a été finalisé en juin 2015. Il a été validé par le comité responsable du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement et des personnes défavorisées en octobre 2015.

► **Les 3 principales raisons** identifiées dans les ruptures de parcours au regard de l'accès et du maintien dans le logement :

→ **les difficultés financières** avec une précarité des ressources ;

→ **les problèmes de santé**, particulièrement les pathologies psychiatriques et/ou les addictions ;

→ **le manque de ressources des jeunes de moins de 25 ans** qui ne peuvent pas bénéficier du revenu de solidarité active.

► **Les axes de travail dégagés :**

→ **l'optimisation de la coordination entre les acteurs** institutionnels, associatifs et privés autour des ménages cumulant plusieurs difficultés afin de faciliter l'accompagnement social, voire médico-social et leur inclusion sociale ;

→ **la mise en place de la démarche AGILLE** (améliorer la gouvernance et développer l'initiative locale pour mieux lutter contre l'exclusion) devra faciliter cette coordination en décloisonnant les différentes politiques ;

→ **l'élaboration d'un outil synthétique** des différents dispositifs d'accès à l'hébergement et au logement pour mieux permettre aux professionnels d'harmoniser leurs pratiques.

• Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

L'ordonnance du 26 septembre 2014 a relancé la dynamique de **mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP)** avec la création de l'agenda d'accessibilité programmée. Près de la moitié des ERP se sont engagés dans la démarche et leurs dossiers ont été traités avant le 31 décembre 2015.

2/ Logement, hébergement

• Réforme de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives

Le décret du 30 octobre 2015 relatif à la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), pris en application des articles 27 et 28 de la loi ALUR, est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2015.

Ce décret modifie la composition de la CCAPEX par rapport au décret du 26 février 2008. Un nouvel arrêté conjoint préfecture et conseil départemental a été pris le 1^{er} février 2016 afin de tenir compte de cette nouvelle composition. Le décret du 30 novembre 2015 prévoit également des modifications au

niveau du règlement intérieur dont l'organisation territoriale retenue et les rôles entre les acteurs, les délais de réponse de la CCAPEX, les modalités de saisine ainsi que les modalités d'examen et de suivi des situations individuelles.

La CCAPEX de l'Allier a reçu 782 nouvelles saisines en 2015, contre 556 en 2014. Cette augmentation est due à la saisine obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2015, par les huissiers, pour le parc privé. Ces saisines concernent principalement des impayés de loyer.

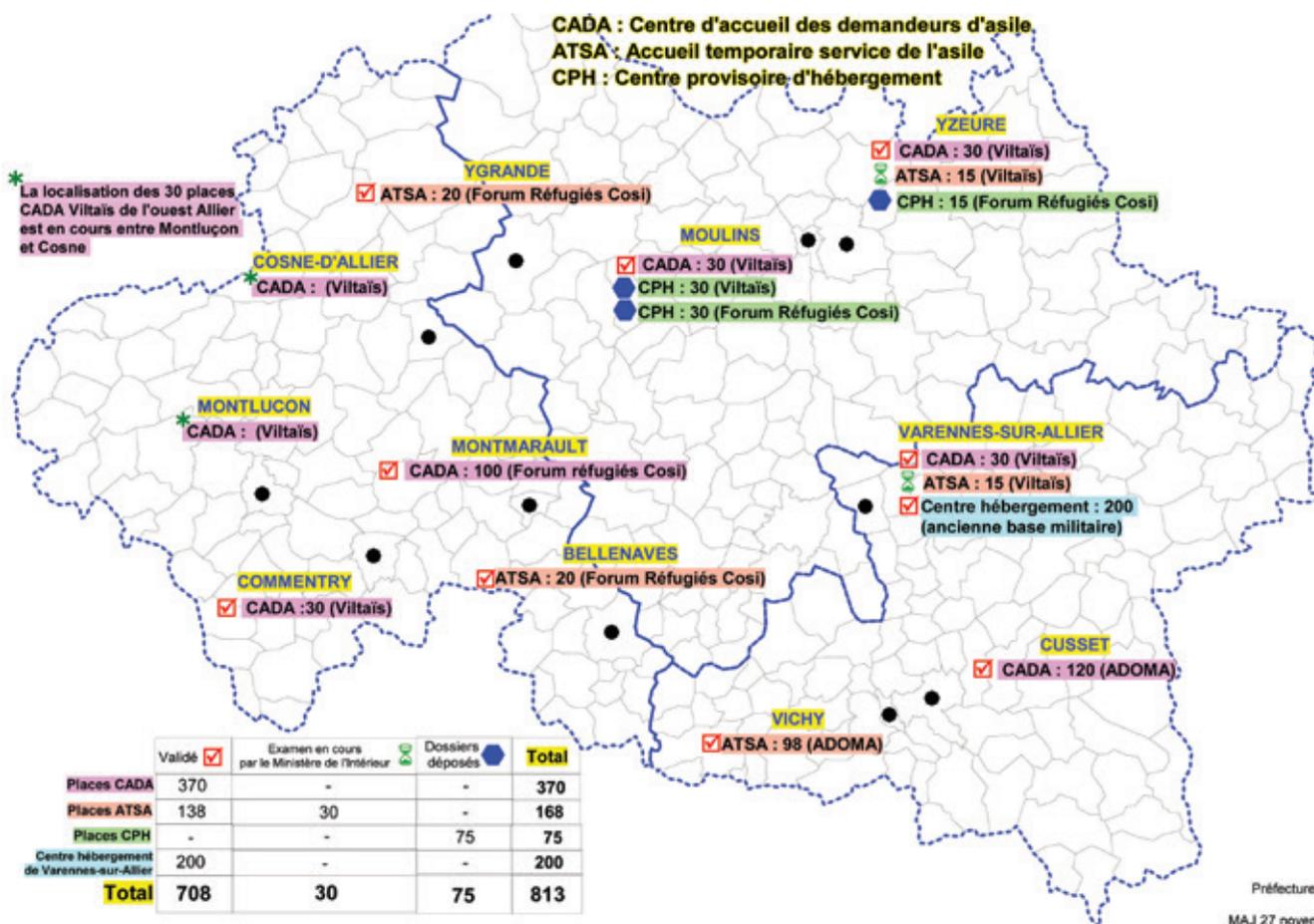
• Accueil des migrants

Le département de l'Allier présente le taux d'équipement, en structures accueillant des demandeurs d'asile, le plus important de la région Auvergne-Rhône-Alpes, soit :

- **4 centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA)** pour un total de 370 places,
- **2 structures accueil temporaire-service de l'asile (AT-SA)** pour un total de 138 places,
- **1 centre d'accueil et d'orientation (CAO)** à Varennes-sur-Allier d'une capacité de 200 places, ouvert le 23 octobre 2015.



NOMBRE DE PLACES DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE ET RÉFUGIÉS



Qu'est-ce qu'un CAO ?



Le CAO est un **centre d'accueil pour les migrants** qui souhaitent solliciter l'asile en France.

Les migrants **sont hébergés pour un mois, renouvelable**, le temps de réaliser les démarches administratives liées à leur demande d'asile en France.

Une fois leur demande d'asile enregistrée auprès de l'office français de protection des réfugiés et apatrides, ils intègrent des dispositifs spécifiques pour demandeurs d'asile : CADA ou AT-SA.

Entre le 23 octobre 2015 et le 31 décembre 2015, **269 personnes** ont été **accueillies** au CAO de Varennes-sur-Allier. Les personnes accueillies venaient majoritairement de Paris (230) et de Dunkerque et Calais (39). **125 personnes y résidaient le 31 décembre 2015.**

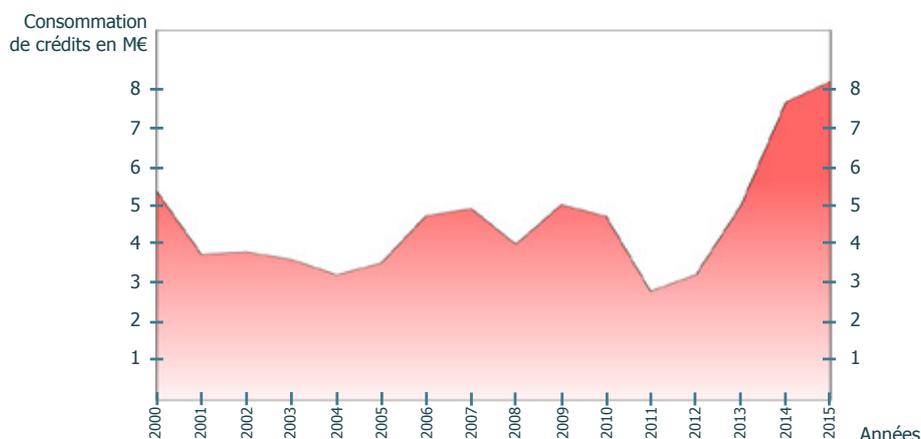
Une dizaine de nationalités était recensée au sein du CAO en 2015 : soudanaise en très grande majorité, ainsi qu'afghane, érythréenne, éthiopienne, irakienne, iranienne, libyenne, palestinienne, somalienne et tchadienne.

II- COHÉSION SOCIALE, LOGEMENT, CULTURE ET ÉDUCATION

2/ Logement, hébergement

• Aides de l'agence nationale de l'habitat (Anah)

Une année marquée par la consolidation du programme « Habiter mieux » de l'Anah.



Bilan financier

Le niveau de consommation de crédits pour l'année 2015 est d'environ **8 M€**, ce qui représente près de **900 logements améliorés**.

3/ Culture

• Favoriser la rencontre des publics avec la création

En 2015, environ **2 M€ ont été consacrés à la création** : livre et lecture, cinéma, arts plastiques et spectacle vivant.

Le centre dramatique national de Montluçon a bénéficié de 1 035 829 € et la compagnie dramatique l'Antiacastes a été subventionnée à hauteur de 20 000 €.

Soutien de **8 000 €** au « Festival Portrait(s) » de photographies contemporaines à Vichy (photos95@Pascal Michaut)



Aide de la DRAC de **3 000 €** dans le cadre du fonds régional de restaurations et d'acquisitions des bibliothèques (photo VL Raynaud @ image numérisée par la médiathèque Valéry Larbaud)

Soutien de **8 000 €** au « Festival Jean Carmet » (photo jury juniors cliché Jean-Marc Teissonnier)



• Préserver, enrichir et faire connaître le patrimoine sous toutes ses formes

1 114 359 € ont été engagés pour la **rénovation des monuments historiques** de l'Allier en 2015.

En tant que maître d'ouvrage, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a financé 4 opérations relatives à la **cathédrale de Moulins**, totalisant un investissement de **289 871 €** :

- restauration de la **cheminée de la sacristie**,
- restauration du **portail nord-est**,
- étude préalable et réparation de la **montée de l'orgue**,
- étude de diagnostic pour la restauration et la mise en accessibilité de la **chapelle des évêques** qui abrite le triptyque du Maître de Moulins.

Parallèlement, **37 chantiers** représentant un montant total de travaux de **2 874 935 €** ont été **subventionnés par la DRAC à hauteur de 824 489 €**, dont le financement des premières tranches de travaux des églises d'Ébreuil (couvertures) et de Saint-Désiré (façade occidentale du clocher).

	Travaux d'entretien			Travaux de restauration		
	Nombre de monuments	Montant total des travaux (en €)	Montant des subventions de l'État (en €)	Nombre de monuments	Montant total des travaux (en €)	Montant des subventions de l'État (en €)
Monuments historiques classés	6	81 674	39 986	12	1 162 867	487 682
Monuments historiques inscrits	5	55 131	21 217	14	1 575 263	275 604

Dans le cadre de l'archéologie préventive, **3 fouilles** prescrites en 2010 ont été réalisées pendant l'été 2015 sur la RN.7 au niveau du **contournement de Villeneuve-sur-Allier**.

Elles ont permis la **découverte et l'étude d'un sanctuaire gallo-romain des I^{er} et II^e siècles de notre ère** et qui renfermait un petit temple carré à cella.



Vue aérienne des fondations du temple gallo-romain (cliché Julien Collombet, Archeodunum)

Une autre fouille a également été conduite sur la commune de **Quinssaines** dans le cadre des travaux d'installation d'éoliennes par la société Boralex.

Un carrefour de voies romaines y a été retrouvé en bordure d'un important site connu sur le plateau de Savernat.

• Encourager la transmission des savoirs

La politique d'éducation artistique et culturelle (EAC) conduite par la DRAC (**218 000 €**) s'appuie sur le dynamisme des services du centre national du costume de scène (CNCS). Sur des territoires ruraux fragiles et des zones relevant de la politique de la ville, le CNCS et le Territoire de Bourbon Pays de Moulins expérimentent un projet qui implique établissements scolaires et structures enfance-jeunesse et qui propose aux jeunes des rencontres avec les œuvres et les artistes ainsi que des ateliers de pratiques qui s'appuient sur les ressources locales ou auvergnates en lien avec le spectacle vivant.

En 2015, le CNCS a perçu de l'État 1 544 000 € au titre du fonctionnement et 23 000 € dans le cadre de l'EAC.



Masques et coiffes réalisés par les élèves du lycée Louis Pasteur Marmilhat, Lempdes (63) après 5 jours de workshop* au côté de Michel Ronvaux, ancien responsable de production aux ateliers couture du Palais Garnier (cliché CNCS)

**Pendant 5 jours consécutifs, des lycéens sont accueillis en immersion au CNCS avec le personnel spécialisé du centre et un artiste ou artisan professionnel invité issu des arts de la scène et du costume.*



Le site du CNCS sur l'application mobile



II- COHÉSION SOCIALE, LOGEMENT, CULTURE ET ÉDUCATION

4/ Éducation

● Mise en œuvre de la loi de refondation de l'école de la République

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 9 juillet 2013, concrétisant l'engagement du Président de la République de faire de la jeunesse et de l'éducation la priorité de la Nation, le département de l'Allier a développé :

→ La lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative

6 réseaux d'éducation prioritaire sont installés en cohérence avec les secteurs politique de la ville :

- 2 réseaux REP + situés sur la rive gauche du Cher à Montluçon (2 collèges, 12 écoles),
- 4 réseaux REP, 2 sur le bassin de Vichy et 2 sur le bassin de Moulins, dont 1 en secteur rural (4 collèges, 22 écoles).

Ils bénéficient de moyens complémentaires (professeurs d'appui, enseignants surnuméraires, assistants sociaux, infirmiers) et d'un accompagnement renforcé en formation.

→ L'accompagnement de la réforme du collège

La préparation de la mise en œuvre de cette réforme fait l'objet d'un pilotage renforcé et d'un accompagnement formatif à l'adresse de l'ensemble des personnels des collèges. Les liens entre l'école élémentaire et le collège sont renforcés dans la construction du nouveau cycle 3 grâce aux conseils école-collège et aux actions de formation conjointes. Des réunions à l'adresse des parents d'élèves se sont tenues sur le territoire pour favoriser la compréhension de cette réforme.

→ Les rythmes scolaires

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires est stabilisée dans le département. Le fonds de soutien aux communes a été prolongé sous condition de rédaction d'un projet éducatif territorial prenant en compte la globalité des temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire).



→ L'accompagnement de la mise en place des nouveaux programmes et du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Les programmes de la maternelle ont été travaillés avec tous les enseignants concernés au travers d'actions de formation à la fois en présence et à distance. Pour les programmes de l'école élémentaire, l'accompagnement mis en place s'articule autour de modules de formation, d'un parcours numérique et de temps de travail en équipe guidés par des documents.

→ L'éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République

Le département montre son attachement à ce volet à travers la généralisation d'un parcours de formation des enseignants sur le thème de la laïcité. Les équipes d'encadrement ont veillé à nourrir la qualité de l'accompagnement des élèves lors des vagues d'attentats. Une réserve citoyenne est mise en place.

III- ÉCONOMIE ET EMPLOI

1/ Emploi

• Situation de l'emploi

Taux de chômage (chiffres 4^{ème} trimestre 2015)

→ un taux de chômage dans l'Allier de **10,8 %**, supérieur à la moyenne régionale,

→ deux bassins particulièrement touchés : **Montluçon** (12,3 %) et **Vichy** (11,1 %).

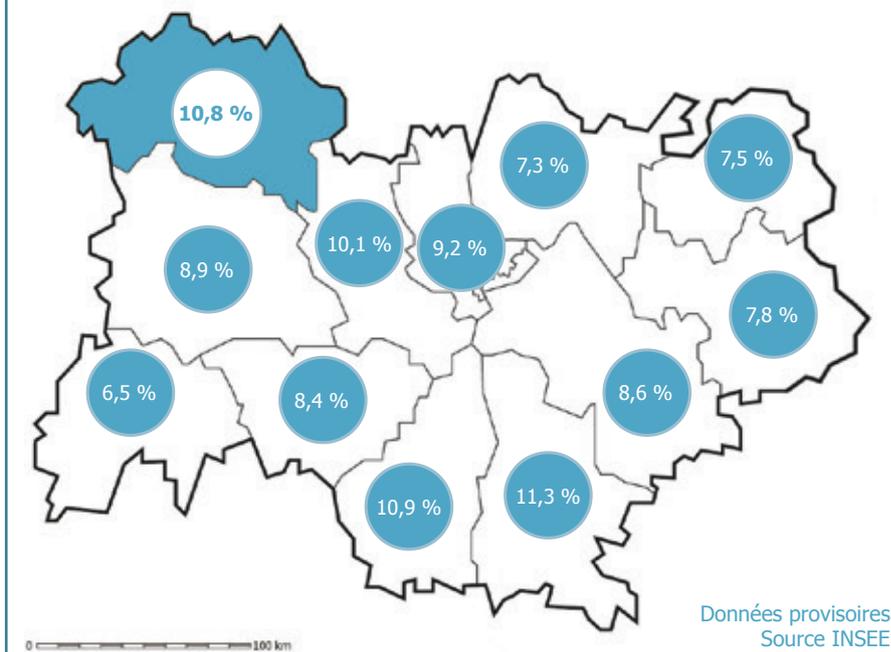
La demande d'emploi

→ un chômage plus concentré **sur les jeunes** (16 % des demandeurs d'emploi) **et les seniors** (28,5 %) qu'aux niveaux national et régional,

→ un demandeur d'emploi sur deux est **chômeur de longue durée** (CLD) ; un CLD sur trois est chômeur de très longue durée (3 ans et plus),

→ une progression importante de la **demande d'emploi sur un an** (+3,6 %) mais moins forte qu'au niveau régional (chiffres décembre 2015).

TAUX DE CHÔMAGE EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
AU 4^{ÈME} TRIMESTRE 2015



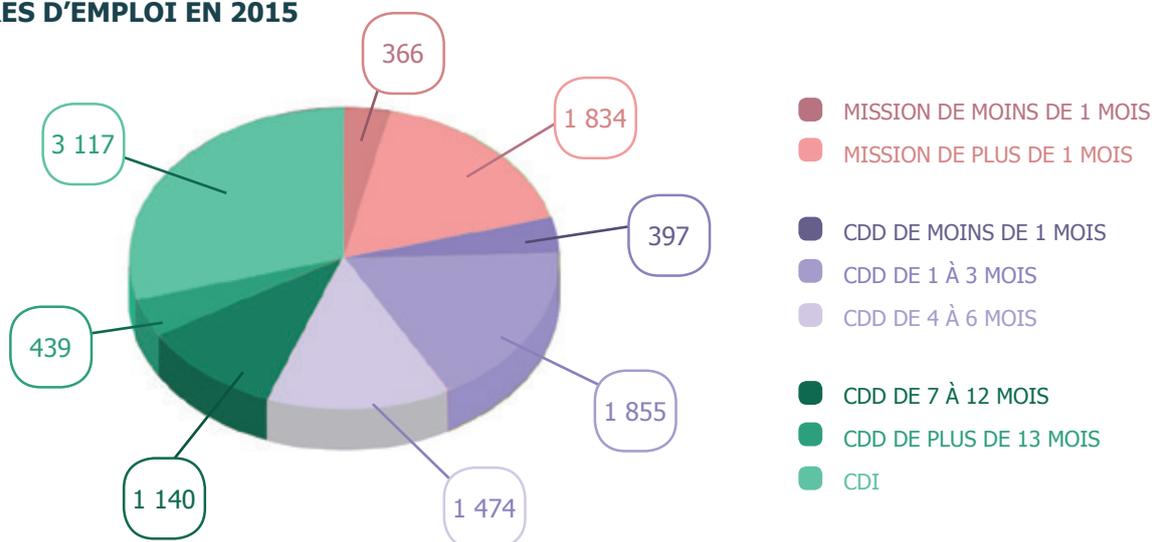
Les offres d'emploi

► Le nombre d'offres déposées à Pôle Emploi a augmenté de 12 % entre 2014 et 2015 (soit +1 139 offres) après une baisse entre 2013 et 2014 de 13 % (-1 427 offres).

► Les CDI n'ont cessé de croître sur la période (+6 % entre 2013 et 2014 et +12% entre 2014 et 2015).

► Les missions de plus d'un mois ont très fortement augmenté sur la dernière année (+46 %) alors que celles de moins d'un mois enregistrent une forte baisse (-22 %).

OFFRES D'EMPLOI EN 2015



III- ÉCONOMIE ET EMPLOI

1/ Emploi

• Politiques en faveur de l'emploi

L'insertion des jeunes et des demandeurs d'emploi en 2015



Les 3 missions locales :

- ont accueilli **8 500 jeunes**,
- se sont engagées depuis la 1^{ère} vague (1^{er} décembre 2013) dans l'expérimentation **garantie jeunes** : **950 jeunes bénéficiaires** dont 50% en emploi ou formation qualifiante,
- se sont mobilisées sur le programme **emplois d'avenir** : **1 180 contrats** prescrits depuis sa mise en œuvre.

Le service public de l'emploi sur les territoires

Dans chaque arrondissement, le service public de l'emploi de proximité (SPEP) s'est réuni en moyenne 3 fois en 2015 sous l'égide des sous-préfets et l'animation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

Au-delà du partage de l'analyse de la situation de l'emploi sur le bassin d'emploi, ces réunions ont été à plusieurs reprises l'occasion d'**engager une mobilisation de tous les acteurs** autour de projets d'accompagnement ou de développement territoriaux, autour notamment de besoins identifiés d'entreprises ou de secteurs d'activité (par exemple le secteur des transports ou de la viande), dynamique qu'il conviendra de maintenir en 2016 dans le cadre de la réflexion sur la mise en place d'**une offre de service aux TPE/PME**.

La mobilisation des contrats aidés en 2015

- **1 772 contrats uniques d'insertion conclus** : 1 250 contrats d'accompagnement dans l'emploi dont 13,5 % cofinancés par le Département, et 522 contrats initiative emploi dont 6,3 % cofinancés par le Département,
 - **375 emplois d'avenir**,
- Soit pour l'ensemble de ces contrats aidés, un total de **6,8 M€ de crédits de paiement**.

L'insertion par l'activité économique (IAE)

- 27 structures conventionnées,
- **4 200 salariés** en insertion (640 équivalents temps plein),
- financement mobilisé par l'État de près de **5,21 M€**.

Un partenariat avec le conseil départemental très constructif en 2015, sur l'insertion et l'emploi dans le cadre du programme départemental d'insertion et de lutte contre les exclusions et du pacte territorial d'insertion

Ce partenariat permet la coordination des différents acteurs pour un meilleur suivi du parcours d'insertion des personnes, en favorisant le développement équilibré de projets d'insertion de qualité (IAE, co-financement des contrats aidés, implication au titre de la garantie jeunes par le fonds d'aide aux jeunes à l'entrée dans le dispositif).

2/ Activité économique

• Bilan du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Avec un délai moyen de remboursement de 15 jours, l'État a remboursé **31,33 M€** à **3 291 entreprises** et a réalisé **2,9 M€** de préfinancements pour **55 entreprises**.

• Bilan de la commission des chefs de services financiers

La commission des chefs de services financiers a enregistré une **augmentation du nombre de plans d'apurement des dettes fiscales et sociales** (32 dossiers en 2015, 19 en 2014). Le poids en emplois de ces dossiers (542 emplois en 2015 contre 233 en 2014) ainsi que le niveau des dettes concernées par les plans sont en forte progression.

Dans ce cadre, la durée des plans tend à s'accroître (17 mois contre 14).

• Activité partielle en 2015

La DIRECCTE a accompagné les entreprises confrontées à des **chutes d'activité, principalement conjoncturelles**. Le dispositif, très souple, permet à l'entreprise de déposer **une demande sur un volume d'heures estimé et prévisionnel**, la consommation des heures prises en charge s'effectuant en fonction de l'activité réelle.

Ainsi **134 entreprises** ont été concernées en 2015 pour un volume d'heures autorisées de 675 229,35.

Le nombre d'heures « consommées » s'est élevé à 53 726,31 (soit environ 8% des heures autorisées).



Une réponse innovante pour l'accompagnement des entreprises et des territoires

La plateforme a pour vocation de conseiller et d'aider les chefs d'entreprises et les porteurs de projets à **anticiper les évolutions économiques**, à en identifier les enjeux et à **sécuriser les parcours professionnels des salariés** par l'adaptation de leurs compétences ou la préparation de leur reconversion.

Depuis 2014 : 15 actions spécifiques accompagnées

Un effet levier très significatif

- **250 000 € de crédits État** sur les deux années, au bénéfice de 15 actions,
- **603 000 € de cofinancements complémentaires** mobilisés par les partenaires de la plateforme,
- un engagement total de **853 000 € au bénéfice des entreprises et du territoire** en 2014 et 2015.

7 actions cofinancées en 2015

Un exemple d'action significative : accompagnement des entreprises artisanales du bâtiment au montage des dossiers pour l'obtention du label RGE « reconnu garant de l'environnement » ; appui de la plateforme à la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment, porteur du projet.

90 entreprises ont été accompagnées.

Fin 2015, ce sont plus de **420 entreprises** qui sont **labellisées RGE** dans le département (contre 2 en 2013).

La labellisation a apporté **une réelle opportunité pour les TPE** dans un secteur d'activité encore très touché par la crise économique.

• Comité opérationnel de suivi des entreprises en difficulté

Le comité opérationnel de suivi des entreprises chargé d'**identifier et d'accompagner les entreprises en difficultés économiques et financières** s'est réuni mensuellement en 2015, sous la présidence du préfet en présence du commissaire au redressement productif et des services de l'État compétents.

Fin 2015, **63 entreprises** étaient suivies par ce comité, représentant un effectif total de **2 551 personnes**.

III- ÉCONOMIE ET EMPLOI

2/ Activité économique

- **Conventions de revitalisation en cours**, signées entre l'État et les entreprises ayant procédé à des licenciements dont l'impact pour le territoire est conséquent :

ÉTAT DES LIEUX AU 31 DÉCEMBRE 2015

Nom de la convention de revitalisation	Nombre d'emplois supprimés	Montant de la contribution (en €)	Objectif de création d'emplois	Nombre d'emplois créés	Observations
 Saint-Yorre	102	583 500	102	107	Reprise du site par l'entreprise RENOVA (création à terme de 30 emplois)
 Avermes	161	921 000	146	113	Autre action : accompagnement à la création de 11 entreprises sur 15 prévues
	13	56 843	13	<i>en cours</i>	2 ^{ème} convention signée le 31 mars 2015. Celle-ci fait suite à la convention du 17 juin 2011 conclue suite au licenciement de 17 personnes

• Contrat de redynamisation de l'ex détachement air DA 277 de Varennes-sur-Allier

Dès octobre 2013, le préfet de l'Allier a été chargé d'assurer la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement territorial et économique, et notamment la préparation et le suivi d'un contrat de redynamisation de site défense (CRSD) qui a été signé en avril 2016.

L'année 2015 a été marquée au plan immobilier par la préparation de la cession du DA 277 à la commune de Varennes-sur-Allier.

L'engagement de la commune de Varennes-sur-Allier d'acquiescer l'intégralité du site composé de

3 espaces distincts prévoit aussi une cession différée de la zone vie qui a été réquisitionnée par arrêté préfectoral en octobre 2015, pour l'accueil de demandeurs d'asile, et une mise à la disposition de l'association locale Viltais pour la gestion du centre d'hébergement temporaire ainsi créé.

Par ailleurs, une 1^{ère} entreprise s'est installée sur le site en octobre 2015. Il s'agit de la société NSE. Cette unité du groupe dédiée à la maintenance d'équipements électroniques devrait recruter à terme une trentaine de personnes.

Les grandes étapes	Date de réalisation
Décision de dissolution du DA 277 de Varennes-sur-Allier par décision du Premier ministre	1 ^{er} octobre 2013
Cérémonie officielle de dissolution	30 juin 2015
Inauguration par le préfet des locaux de l'entreprise NSE	9 octobre 2015
Arrêté préfectoral de réquisition de la base vie Prolongation jusqu'au 30 juin 2016	arrêté du 23 octobre 2015 nouvel arrêté en date du 11 décembre 2015
Signature de l'engagement à acquiescer par la commune	19 novembre 2015
<p>Le comité technique interministériel a émis un avis favorable sur le projet de contrat de redynamisation du site de défense (CRSD) de Varennes-sur-Allier. La mise en œuvre du dispositif d'accompagnement territorial en vue de la redynamisation du site se poursuivra en 2016 avec la signature du CRSD et l'engagement des différentes actions prévues.</p>	

3/ Agriculture

Dans le cadre du plan de soutien à l'élevage et du classement du département en état de calamité agricole (sécheresse), près de **900 demandes d'agriculteurs** ont été traitées et **2 150 000 € de remises gracieuses et dégrèvements** ont été accordés.

• Plan de soutien à l'élevage français



Afin de répondre à la crise économique que traversent les éleveurs français depuis l'été 2015, le gouvernement a mis en place **un plan de soutien**.

Dans le département de l'Allier, où l'élevage bovin allaitant est prédominant, les éleveurs ont pu bénéficier de différentes **aides sur le plan économique, social ou fiscal**.

Un fonds d'allègement des charges a permis aux 644 éleveurs éligibles de bénéficier d'une **prise en**

charge d'une partie des intérêts des annuités à rembourser en 2015 (montant total de **2,7 M€**).

L'année blanche en matière de remboursement d'emprunts, mesure phare, a également été mise en œuvre et se prolongera en 2016.

Par ailleurs, afin d'alléger la trésorerie des exploitants, la mutualité sociale agricole a accordé **des aménagements des cotisations sociales** sur l'année 2015. Ainsi, par exemple, **644 éleveurs** ont bénéficié d'une prise en charge partielle de cotisations sociales, pour un total de **721 750 €**.



→ Le manger local dans la restauration collective

Dans le cadre du plan de soutien à l'élevage, un groupe de travail pour **favoriser et développer l'approvisionnement local en viandes dans le domaine de la restauration collective** a été mis en place, animé par la DDCSPP de l'Allier.

Ce groupe de travail a réuni des représentants du conseil départemental, de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt Auvergne, de la direction départementale des territoires, des responsables des achats de collèges et de lycées, des producteurs locaux (GIE Chambérat, SICABA).

Ce travail a permis l'élaboration d'un document de travail : **guide méthodologique relatif à la commande publique en restauration collective**, encore en cours de validation par les différents participants.

Il ressort de ces échanges que la réussite du choix de l'approvisionnement local des restaurations collectives, tout particulièrement en milieu scolaire, dépend de l'implication forte des agents comptables, des gestionnaires et des chefs d'établissements.

• Sécheresse et calamités agricoles

Le département de l'Allier a bénéficié de **la reconnaissance en état de calamité agricole suite à la sécheresse estivale de 2015**. Cette reconnaissance permet d'indemniser les agriculteurs ayant subi des pertes de fourrage aussi bien quantitatives ou qualitatives, dues au manque d'eau et à la canicule.

La procédure s'appuie sur des enquêtes de terrain réalisées par les agents de la direction départementale des territoires et les professionnels agricoles afin d'évaluer les pertes de récolte. Ces résultats sont présentés dans un rapport examiné par le conseil national de gestion des risques agricoles.

Les indemnisations des agriculteurs ont pu commencer dès le début 2016. Leur montant total est estimé à environ 16 M€.



Champ de maïs à Beaulon

IV- AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

1/ Infrastructures routières

Plusieurs opérations sous maîtrise d'ouvrage de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne étaient en travaux en 2015 dans le département de l'Allier sur le réseau routier national.

RN.7 - Déviation de Varennes-sur-Allier

Le montant des crédits affectés sur cette opération s'élève à **7,88 M€** en 2015.

Le terrassement de la partie sud de la déviation de Varennes-sur-Allier s'est achevé mi-2015 avec les derniers travaux liés à **l'évacuation de l'ancienne décharge**.

Ce chantier a laissé la place à la **construction des chaussées**, qui a été lancée à l'automne 2015 et s'achèvera début mars 2016.

En parallèle de ces chantiers sur la section courante, les travaux **d'enlèvement d'une digue** au bord de la rivière Allier au lieu-dit La Grande Garenne se sont déroulés en 2015 et se sont achevés en fin d'année.

Pour mémoire, la destruction de cette digue relevait des mesures compensatoires environnementales prévues dans le cadre de l'opération routière.

Cette opération fait partie du mandat reçu par le préfet de région dans le cadre du volet mobilité du contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020 pour un montant total programmé de **19,7 M€ entièrement financés par l'État**. La mise en service de la déviation est attendue fin 2016.



RN.7 - Déviation de Villeneuve-sur-Allier

Le montant des crédits affectés sur cette opération s'élève à **0,85 M€** en 2015.

L'année 2015 a vu la **réalisation des fouilles archéologiques** de la déviation de Villeneuve-sur-Allier pour un montant de **1 M€**. La réalisation de ces fouilles était une étape indispensable pour libérer complètement les emprises et permettre **le lancement des terrassements fin 2016**.

Le financement des terrassements a été demandé et obtenu pour le budget 2016 afin de pouvoir engager ces travaux fin 2016. Cette opération fait partie du mandat reçu par le préfet de région dans le cadre du volet mobilité du CPER 2015-2020 pour un montant total programmé de **31,4 M€ entièrement financés par l'État**.



RN.79 (RCEA) - Mise en concession autoroutière entre Montmarault et Digoin

La procédure de mise en concession autoroutière de la RCEA entre Montmarault et Digoin, décidée en 2013 par le secrétaire d'État aux transports, a suivi son cours en 2015.

Des réunions publiques ont été organisées au mois de janvier 2015 pour informer le public sur ce projet d'envergure, à Montmarault, à Dompierre-sur-Besbre et à Toulon-sur-Allier. **La concertation inter-services** a ensuite été lancée en juin 2015 et elle a donné lieu à quelques **ajustements du projet de dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique**. Enfin, l'autorité environnementale a été saisie début novembre 2015 afin de respecter l'échéancier incluant une mise à l'enquête publique au début de l'année 2016.

Parallèlement, le **dossier d'opportunité de modification du décret de la réserve naturelle nationale du Val d'Allier** a également avancé avec une présentation d'un premier projet au comité consultatif de la réserve naturelle le 30 avril, la consultation du conseil scientifique régional du patrimoine naturel le 23 juin et enfin **le passage au conseil national de la protection de la nature** (séance du 5 novembre 2015) **avec avis favorable**.

RN.79 (RCEA) - Travaux de mise à 2 x 2 voies de la section Cressanges/Chemilly

Le chantier de doublement de la RN.79 (RCEA) entre Bresnay et Chemilly s'est achevé fin 2015 avec **la mise en service de 5 km supplémentaires de 2 x 2 voies**.

Ces travaux avaient été financés dans le cadre du programme de mise en sécurité de la RCEA pour un montant total de **13,8 M€ TTC**.

RN.209 - Contournement nord-ouest de Vichy (CNO)

La phase de concertation, arrêtée depuis 2013 faute de consensus local sur un fuseau préférentiel, **a repris courant 2015**.

L'objectif est d'arriver à **déterminer un fuseau préférentiel** qui convienne à toutes les collectivités concernées par cette opération, de façon à pouvoir lancer en 2016 les études préalables à la déclaration d'utilité publique.

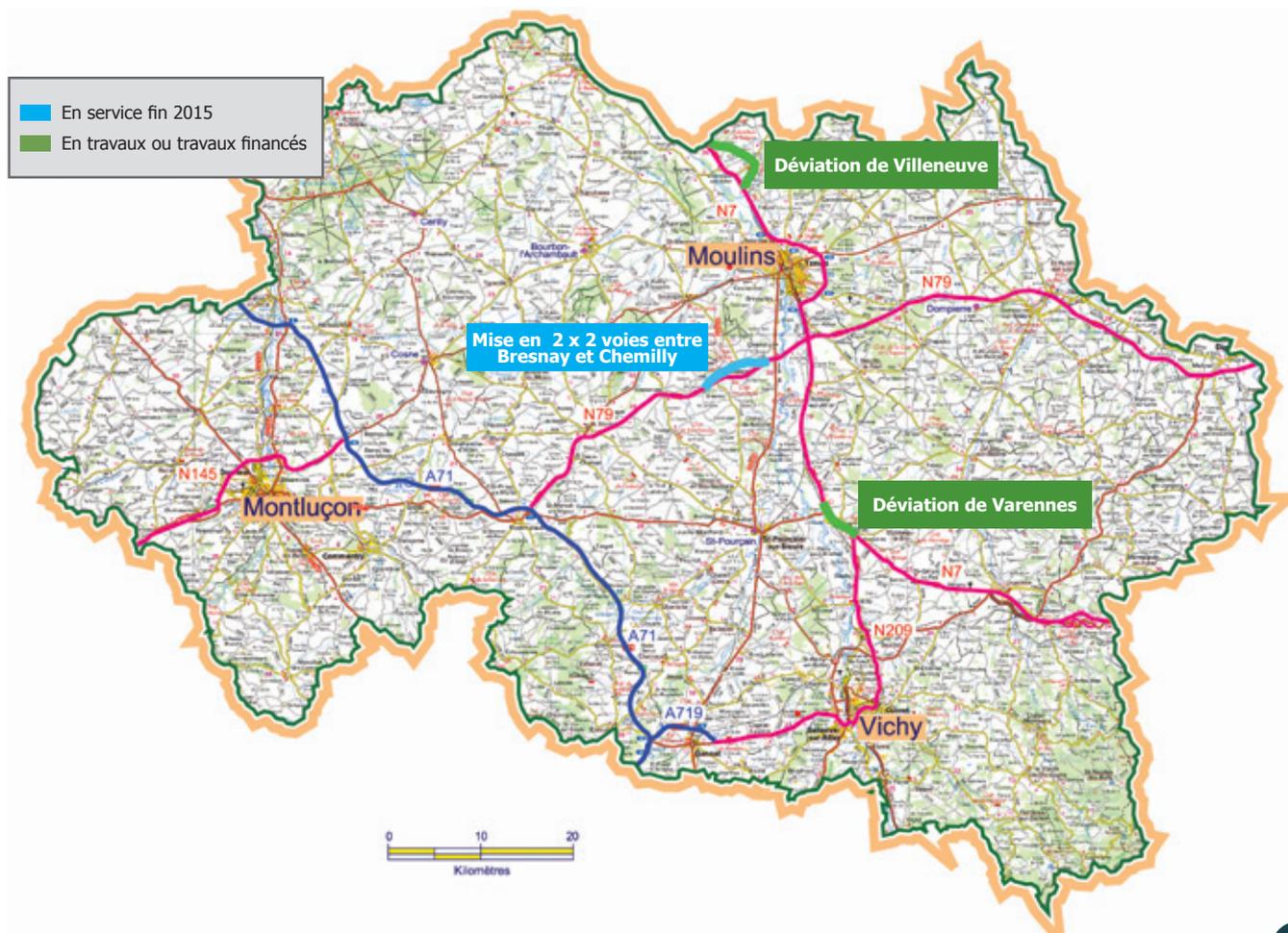
RN.209 - Déviation urbaine de Billy

Cette opération consiste à **passer à double sens** l'actuel sens unique sud-nord de la traversée de Billy, afin d'enlever le trafic de transit nord-sud de l'hypercentre de ce bourg. Elle s'accompagne d'aménagements qualitatifs permettant de **valoriser la traversée de l'agglomération**.

Les études préliminaires se sont déroulées en 2015 en vue d'arrêter un parti d'aménagement global pour l'ensemble du bourg, avec concertation des habitants de la commune. Les études d'avant-projet de la déviation urbaine débuteront courant 2016.

Ces 2 opérations font partie du mandat reçu par le préfet de région **dans le cadre du volet mobilité du CPER 2015-2020** pour un montant total programmé de **2,4 M€ entièrement financés par l'État**, portant sur les études et acquisitions foncières nécessaires pour le CNO, la déviation urbaine de Billy et certaines sections à aménager sur la RN.7, auquel s'ajoute une **participation du conseil départemental de 500 K€ uniquement pour la déviation urbaine de Billy**.

CARTE DES OPÉRATIONS ROUTIÈRES EN TRAVAUX EN 2015 DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER



IV- AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

2/ Urbanisme et aménagement

• Mise en œuvre de la directive inondation : avancée des stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI)

L'année 2015 a vu l'émergence des structures porteuses des SLGRI sur les 3 territoires à risque important de l'Allier : **Montluçon, Moulins et Vichy**. **Les communautés d'agglomérations se sont positionnées pour porter et réaliser les SLGRI d'ici fin 2016.**

Le préfet de l'Allier a arrêté la liste des parties prenantes associées à la gouvernance de ces 3 SLGRI. La direction départementale des territoires (DDT) assure un rôle d'accompagnement dans cette démarche.

• Suites données aux « études de danger » des digues de l'Allier

Les études de danger sur les systèmes d'endiguement de Vichy et de Moulins ont été finalisées en 2015 et présentées aux collectivités concernées en juin sous la présidence du préfet.



La DDT va lancer un programme complémentaire de **travaux de réparation et de nettoyage de la digue Napoléon** à Vichy.

• Atelier des territoires de Dompierre-sur-Besbre

La DDT a accompagné en 2015 la communauté de communes Val de Besbre - Sologne Bourbonnaise dans une démarche originale de **construction d'un projet de territoire**.



Séance de réflexion collective

Environ 50 personnes, élus et acteurs locaux, ont participé à 3 séances de réflexion collective pour imaginer un ensemble d'actions cohérentes permettant de **valoriser les richesses de ce territoire rural** et de **développer son attractivité**.

Concentrée dans le temps, mais très mobilisatrice, cette expérience doit permettre aux services de l'État (DREAL, DDT, le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) de conforter une position de conseil aux collectivités, en repérant les leviers disponibles et les partenariats à développer pour mieux répondre aux enjeux des territoires.



Dans le cadre de la transition énergétique pour la croissance verte et plus spécifiquement de l'**appel à projet national** « 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte », la DDT de l'Allier a accompagné les collectivités pour faire émerger des candidatures de qualité.

L'année 2015 a vu la **signature de la convention entre l'État et la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier** (8 juillet 2015).

Selon les termes de cette convention, ce sont **500 000 € de financement** spécifique qui sont **apportés par l'État** sur le territoire, via le fonds de financement de la transition énergétique géré par la caisse des dépôts et consignations.

Ce montant pourra être augmenté en fonction de l'avancement de la mise en œuvre du programme d'actions.

La communauté d'agglomération de Moulins a également déposé sa **candidature** pour devenir **territoire à énergie positive pour la croissance verte**, en décembre 2015.

3/ Environnement



● **Protocole d'accord relatif au traitement des atteintes à l'environnement**

Le 14 décembre 2015, le secrétaire général de la préfecture de l'Allier a **signé** avec les 3 procureurs de la République, le délégué inter-régional adjoint de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et le directeur régional adjoint de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), un **protocole d'accord relatif au traitement des atteintes à l'environnement**.

● **Gestion de l'eau**



→ **Planification**

Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux Cher amont et Allier aval ont été **approuvés par arrêtés inter-préfectoraux** du 20 octobre 2015 et du 13 novembre 2015.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux a été **publié** au journal officiel de la République française le 20 décembre 2015.

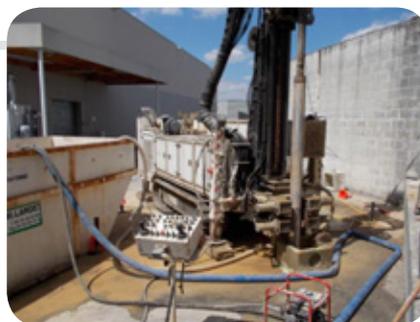
→ **Gestion quantitative de l'eau**

L'année 2015 a été marquée par une **forte sécheresse estivale** qui a **nécessité d'instaurer des restrictions d'utilisation de l'eau** en juillet et en août en application de l'arrêté cadre de 2012. Cette situation de pénurie s'est prolongée pendant l'automne sur le bassin du Cher.

À compter de 2016, les irrigants du département bénéficieront d'**une allocation de volumes d'eau par bassin versant, par type de ressource et par période**, dans le cadre de l'autorisation unique délivrée à la chambre d'agriculture, organisme unique de gestion collective de l'eau d'irrigation.

● **Sites et sols pollués**

Après une phase d'investigations relativement lourdes, d'importants **travaux de dépollution des sols et de la nappe** ont été engagés à l'été 2015, sous la supervision de la DREAL, **sur les anciens ateliers de l'usine Landis+Gyr à Montluçon**. Ces travaux vont se poursuivre en 2016.



Réalisation de sondages nécessaires au traitement des sols sur le site des anciens ateliers Landis+Gyr de Montluçon



Réseau d'extraction d'air au sein de l'ancienne usine JPM

Les travaux de dépollution mis en place progressivement à partir de fin 2014 **sur l'ancien site JPM d'Avermes**, ont permis de **recupérer plus de 70 kg de polluant** (solvants chlorés).

Parallèlement, des investigations visant à identifier précisément les zones les plus fortement polluées ont été mises en œuvre fin 2015 et devraient permettre d'accélérer le rythme des travaux de dépollution.

● **Prise en charge d'un site orphelin**

Suite à la liquidation de **POLIVAL** en 2013, **2 500 tonnes de déchets plastiques orphelins restent à éliminer** après les actions de l'État à l'encontre des détenteurs de déchets : leur enlèvement sur 2 sites fait l'objet d'une **procédure de travaux d'office** dont l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie est chargée de l'exécution, avec un aboutissement prévu fin 2016.

• Police de l'environnement au quotidien

→ **Le département de l'Allier a gardé son caractère sauvage** grâce notamment à **sa rivière**. Un arrêté préfectoral de protection de biotope de 2011 permet aux inspecteurs de l'environnement de l'ONCFS de veiller au strict respect de la réglementation dans ce **milieu naturel fragile et très riche sur le plan faunistique et floristique**.

Outre le domaine public fluvial de l'Allier, d'autres espaces remarquables comme le massif boisé du Montoncel et les gorges de la Sioule sont autant d'endroits où la nature offre aux usagers des sites sauvages propices à la découverte ou à l'observation.

Certaines pratiques sur ces 3 sites comme la circulation d'engins motorisés tels que motos et quads dans des endroits non autorisés **mettent en péril cette biodiversité**.

La dégradation des sols par **le décapage de la terre végétale** ou bien **le passage intempestif et régulier de ces engins** sur des sentiers forestiers ou en bordure de rivière fréquentés il y a quelques années par les randonneurs ont pu créer parfois en une décennie, de véritables **chemins détériorés** où pierres et racines des arbres sont mises à nu.



Chemin détérioré avec pierres et racines des arbres mises à nu - Photo ONCFS

Les inspecteurs de l'environnement de l'ONCFS ont consacré 91 journées de service en 2015 afin de limiter cette pratique illégale. **6 procès-verbaux** ont été dressés.

Cette infraction constitue une contravention de la 5^{ème} classe qui peut aller jusqu'à **1 500 € d'amende ainsi que la confiscation de l'engin motorisé**.

→ La programmation du service départemental de l'ONEMA prévoit que 50 % de son activité soit attribuée à **la police judiciaire de l'environnement**. Les autres 50 % sont affectés à **l'appui technique aux politiques de l'eau, à la connaissance des milieux et à diverses missions techniques**.



Dans le cadre de ses missions de police de l'année 2015, le service départemental de l'ONEMA a été amené à titre d'exemple, à **ouvrir une enquête** sur les causes et les conséquences de **la rupture de la digue d'un plan d'eau** sur la commune d'**Échassières**.

Ce plan d'eau, d'une surface d'environ 1,5 ha, fait partie d'un ensemble de 5 plans d'eau situés sur une ancienne concession de mines de wolfram (minerai de tungstène) dites des Montmins. Ces plans d'eau se sont comblés au fil des ans par l'apport des sédiments fins chargés d'éléments métalliques car ils constituaient les bassins de décantation de l'ancienne laverie à minerai.

La rupture de ce barrage, consécutive à un mauvais entretien de la végétation ligneuse présente sur le barrage, **a eu pour conséquence une pollution de la rivière Bouble et de son affluent le ruisseau de Cotillon :**

- par relargage des éléments métalliques stockés dans les sédiments du plan d'eau (pollution aux métaux lourds),
- par départ des matières en suspension échappées du barrage (pollution mécanique).

Dans l'urgence, le 1^{er} travail a été de **déterminer la liste des polluants concernés**, leur dangerosité et ainsi de **conseiller l'administration sur les mesures à prendre**.

Puis, dans un 2^{ème} temps, le travail d'enquête a consisté à **rechercher les responsabilités**.

L'enquête a ensuite été transmise au procureur de la République et est en attente de jugement.

• Tronçais et le label « Forêt d'exception »

Le label « Forêt d'exception » distingue un projet territorial rassemblant des acteurs locaux engagés dans une **démarche d'excellence autour d'un patrimoine aux valeurs particulièrement affirmées**. Tronçais fait partie des **19 forêts candidates au label** et lancées dans la démarche au niveau national.



L'obtention du label requiert un travail de concertation et de bonne gouvernance autour d'un projet collectif comportant différentes actions. D'ores et déjà en 2015, certaines actions concertées ont pu être mises en œuvre, telles que **la réalisation de l'abri de Thiolais et le sentier autour de l'étang de St-Bonnet**.



Abri de grande capacité
30-35 personnes
situé au rond de Thiolais,
territoire communal Cerilly
(auteur : ONF – François Garnier)



Sentier de découverte
pour les personnes à mobilité réduite
territoire communal de St-Bonnet de Tronçais,
avec le co-financement de la communauté
de communes du Pays de Tronçais
(auteur : ONF – François Garnier)

4/ Développement du territoire

• Politiques rurales

→ Contrat de plan État-Région (CPER)

Le CPER intéressant l'Auvergne pour la période 2015-2020 a été signé le 7 juillet 2015.

Il prévoit la mobilisation de **375 Mds € par l'État en faveur des 4 départements** composant l'ancienne région Auvergne au bénéfice de **6 priorités** :

- ⇒ la mobilité,
- ⇒ l'enseignement supérieur,
- ⇒ la recherche et l'innovation,
- ⇒ la transition écologique et énergétique,
- ⇒ le numérique,
- ⇒ l'usine du futur et l'emploi.

L'application de ce CPER en Allier a fait l'objet de la **signature de 2 conventions**, le 3 septembre 2015 :

- **avec le Département** pour le programme de travaux portant **sur les infrastructures routières** : réalisation des contournements de Varennes-sur-Allier et Villeneuve-sur-Allier, aménagement de la traversée de Billy par la RN.209, poursuite et lancement des études portant sur le contournement nord-ouest de l'agglomération de Vichy ainsi que sur la déviation de Bessay-sur-Allier et le barreau de Trévol entre Moulins et Villeneuve-sur-Allier. **L'État engagera à ce titre au total 53,5 M€ ;**

- **avec les 3 communautés d'agglomération et le Département** pour un volet territorial d'application du CPER en Allier en soutenant les principaux projets visant à **accompagner la mutation des agglomérations et à renforcer l'attractivité du territoire**. **L'État consacra 4 M€ à cet effet.**

IV- AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

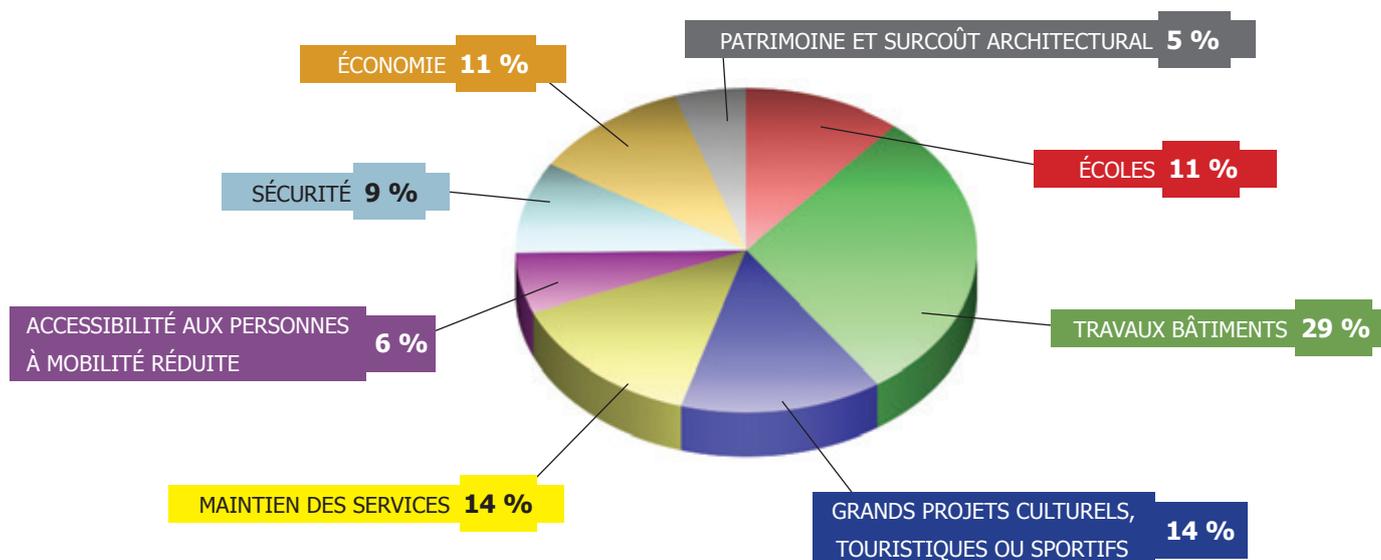
4/ Développement du territoire

• Politiques rurales

→ Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

En 2015, le montant de la DETR qui s'est élevé à 7 M€ a connu une forte augmentation de 44 % par rapport à 2014 (4,86 M€). Elle a permis le financement de 226 projets, pour un coût d'investissement hors taxes de 23,2 M€.

RÉPARTITION DES CRÉDITS DETR 2015 SELON LA NATURE DES PROJETS AIDÉS



→ Schéma départemental d'accessibilité des services au public

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit que sur le territoire de chaque département, **l'État et le Département élaborent conjointement un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.**

Le département de l'Allier a été retenu par le commissariat général à l'égalité des territoires dès 2014, comme site d'expérimentation d'une telle démarche d'élaboration.

La qualification des besoins de la population et l'identification des problématiques d'accessibilité ont été menées à bien en faisant appel à une large participation de la population, des élus et des acteurs de terrain : enquêtes grand public, questionnaires aux maires et présidents d'intercommunalité, ateliers

participatifs et 8 groupes de travail avec des personnes relais en charge de la délivrance de services dans les territoires (maisons de services au public, centres sociaux ruraux, secrétaires de mairie, médiathèques, etc.) ou des associations.

Le diagnostic préalable à l'élaboration du schéma d'amélioration a été soumis au conseil départemental et validé en juin 2015.

L'élaboration du schéma s'est poursuivie au plan technique à l'automne 2015 avec le service des collectivités et des opérateurs de services. La nécessaire réserve en période électorale n'a pas permis d'engager la concertation avec les élus à ce sujet en raison des élections régionales de décembre.

L'année 2016 sera celle de la définition partenariale avec les collectivités du contenu du schéma en vue de son adoption.

→ Nouvelle politique d'appui aux maisons de services au public (MSAP)

Le soutien à la création et au développement d'un réseau de MSAP dont le fonctionnement et l'organisation répondent aux exigences de qualité et de disponibilité fixées par une charte nationale est une priorité de l'État en Allier.

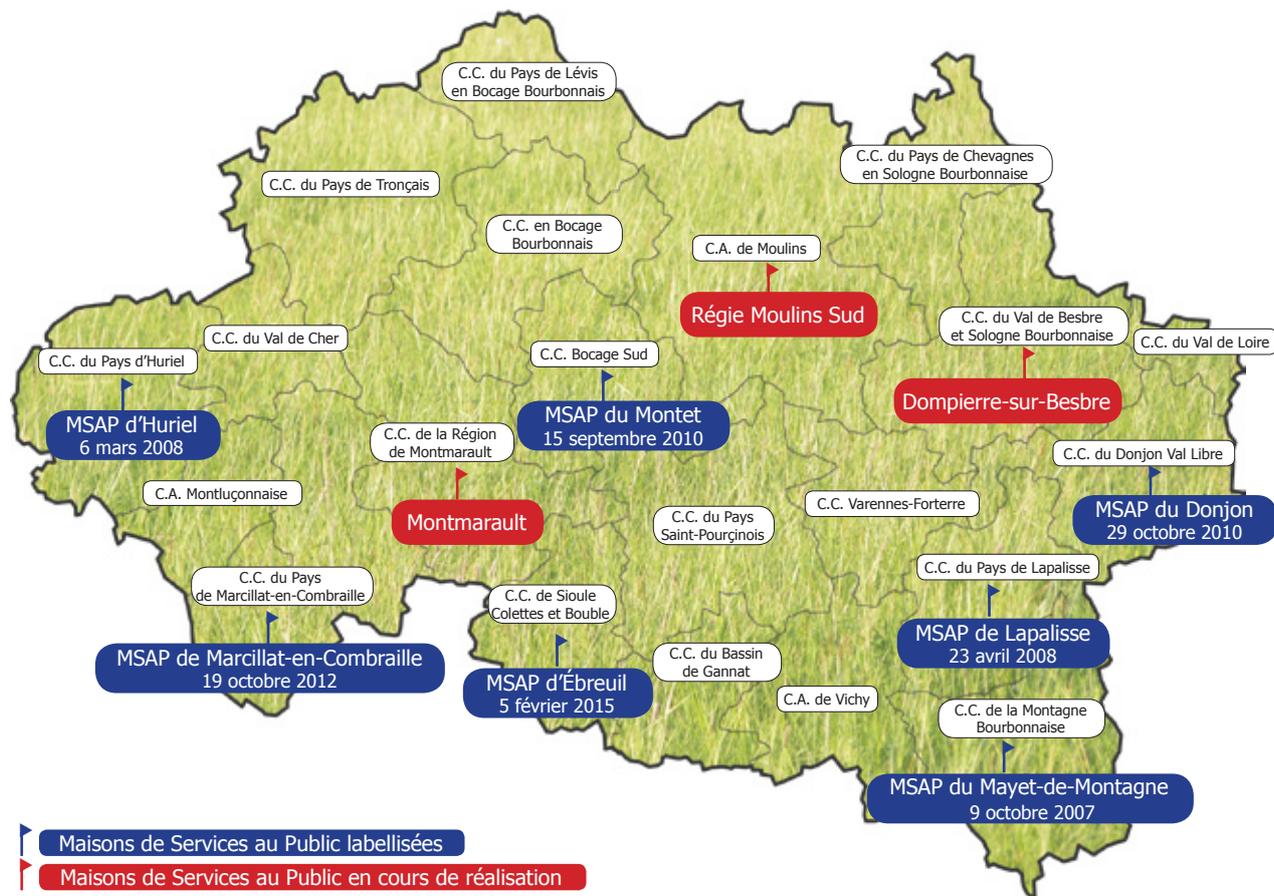
Dans l'Allier au 31 décembre 2015, ce réseau comportait **7 MSAP effectivement labellisés et en fonctionnement.**



La 7^{ème} a été labellisée à Ébreuil le 5 février 2015 et une 8^{ème} était en cours de labellisation en janvier 2016 à Montmarault. D'autres sites supplémentaires sont en cours d'études.

Le soutien de l'État à la mise en place de ce réseau de MSAP en Allier se traduit par un appui aux frais d'aménagement et de 1^{ère} installation (40 % de DETR) et une prise en charge du coût de fonctionnement annuel 2015 par le fonds national d'aménagement et de développement du territoire à hauteur de 25 % du budget.

MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC LABELLISÉES ET EN COURS DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2015



→ Convention éducation nationale/association des maires

Un travail de concertation entre les services de l'éducation nationale et les représentants des associations des maires a été mené afin de proposer un cadre de concertation adapté au contexte départemental. Cette convention engage les maires et l'éducation nationale dans une concertation permettant de développer des structures pédagogiques pérennes.

Alors que les effectifs des élèves déclinent (-311 en 2015), cette convention stabilise sur sa durée (2015-2018) le nombre d'enseignants affectés sur le département.

Suite au vote d'approbation des élus, la convention a été signée au Montet le 13 novembre 2015 par l'association des maires et des présidents de communautés de l'Allier, par l'association des maires ruraux, ainsi que par le recteur de l'académie de Clermont-Ferrand.

Depuis cette date, un travail de concertation a conduit à une organisation sur 3 niveaux : départemental, de bassins et local.

Il associe les cadres de l'éducation nationale, les élus et les sous-préfets afin de croiser les regards sur les besoins d'évolution des structures scolaires.

V- L'ÉTAT PARTENAIRE DES COLLECTIVITÉS

1/ Suivi financier des collectivités territoriales et activité de conseil

• Dotations et compensations versées par l'État aux collectivités locales

	Compensations au titre des transferts de compétences (en €)		Dotations et compensations d'exonérations fiscales (en €)		TOTAL (en €)	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
DÉPARTEMENT	111 809 783	113 120 766	126 666 911	123 697 440	238 476 694	236 818 206
<i>% par rapport au total</i>	<i>27,43 %</i>	<i>28,61 %</i>	<i>31,07 %</i>	<i>31,29 %</i>	<i>58,50 %</i>	<i>59,90 %</i>
AUTRES COLLECTIVITÉS	1 036 987	1 006 426	168 155 429	157 507 962	169 192 416	158 514 388
<i>% par rapport au total</i>	<i>0,25 %</i>	<i>0,25 %</i>	<i>41,25 %</i>	<i>39,84 %</i>	<i>41,50 %</i>	<i>40,10 %</i>
TOTAL	112 846 770	114 127 192	294 822 340	281 205 402	407 669 110	395 332 594

En 2015, les collectivités territoriales de l'Allier ont contribué au **redressement des finances publiques**, selon la trajectoire définie par la loi de programmation des finances publiques pour la période de 2014 à 2017. **La baisse des dotations de l'État versées dans le département**, toutes collectivités confondues, représente 3,03 % sur la totalité des dotations et compensations versées en 2015. Cette baisse correspond à 3 % pour le département et à 6,31 % pour les autres collectivités.

• Contrôle budgétaire, expertise financière et fiscale

Le contrôle budgétaire est **une mission confiée aux préfets** par les articles L.1612-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, en application de l'article 72 de la constitution de la République.

Il est exercé dans un objectif de **prévention des difficultés financières** des collectivités territoriales et de **conseil aux élus** et peut conduire à une saisine de la chambre régionale des comptes.

Conformément aux consignes gouvernementales, ce contrôle est opéré en **priorité sur les collectivités qui se trouvent en situation financière difficile**, dont la détection est opérée par la préfecture en concertation avec la direction départementale des finances publiques (DDFiP), au moyen du réseau d'alerte sur les finances locales.

Après les collectivités en situation financière tendue, le contrôle s'opère sur les budgets de **collectivités qui présentent certains indices de fragilité** justifiant l'expertise des services de l'État.

Les budgets de ces 2 catégories de collectivités ont été contrôlés à la préfecture, en partenariat avec la DDFiP.

Formalisé par une convention depuis le 5 février 2015, **ce contrôle partenarial a concerné 231 budgets**.

Les sous-préfets de Montluçon et de Vichy ont gardé la maîtrise de l'opportunité de l'envoi des lettres d'observations et le contact avec les élus dans ces arrondissements.

Le contrôle et le conseil budgétaires aux collectivités ne s'est pas limité aux collectivités qui viennent d'être évoquées.

La préfecture et les sous-préfectures se sont **également investies**, avec la DDFiP, auprès de collectivités pour lesquelles des **conseils ou expertises approfondies** étaient nécessaires (conseils pour établir et équilibrer les budgets, calibrage des attributions de compensation entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et les communes, entretiens dans le cadre du réseau d'alerte sur les finances locales...). Les services de l'État ont ainsi accompagné **une trentaine de collectivités** au cours de l'exercice 2015.

En 2015, un budget a été rendu exécutoire par le préfet après avis de la chambre régionale des comptes.

Sélection par « scoring » 2014-2015 :

	Collectivités sélectionnées	Collectivités → entrées dans le dispositif	Collectivités justifiant le maintien de la vigilance	Collectivités sorties → du dispositif
2014	22	→ 7	6	4 →
2015	27	→ 11	17	7 →

● Point sur le déploiement d'ACTES Budgétaires

Le dispositif ACTES permet aux collectivités de **télétransmettre en préfecture ou en sous-préfecture les actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.**

La dématérialisation de la transmission et du contrôle des actes permet de **fiabiliser** et d'**accélérer les échanges** entre les collectivités et la préfecture ou les sous-préfectures. L'entrée en vigueur de l'acte est ainsi plus rapide parce qu'un accusé de réception est envoyé automatiquement à la collectivité.

L'application ACTES Budgétaires garantit le respect de la maquette réglementaire pour tous les documents budgétaires.

Dans l'**Allier**, **222 collectivités** sont **signataires d'une convention de télétransmission de leurs actes.**



Parmi elles, **117** ont signé pour **télétransmettre également les actes budgétaires.**

En 2015, **18 513 actes** et **317 actes budgétaires** ont ainsi été **télétransmis** au préfet ou aux sous-préfets d'arrondissement.

En application de l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015, les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants auront l'obligation de transmettre au représentant de l'État leurs documents budgétaires par voie dématérialisée, au plus tard en 2020.

2/ Emprunts structurés des collectivités territoriales

L'État a mis en place un **fonds de soutien aux collectivités et établissements publics** ayant souscrit des emprunts structurés à risque, créé par la loi de finances pour 2014.

Abondé à hauteur de 3 Mds € sur 15 ans (jusqu'en 2028, date d'échéance du fonds), ce fonds est destiné à couvrir une partie de l'indemnité de remboursement anticipé ou à participer, sous certaines conditions, au paiement des échéances dégradées des prêts à risque, en fonction du choix des collectivités.

Créé par décret n° 2014-810 du 16 juillet 2014, un service à compétence nationale est chargé d'instruire les dossiers, de notifier les propositions d'aide et d'établir les conventions de versement définitive de l'aide octroyée.

Dans l'**Allier**, **9 collectivités** ont déposé **11 dossiers** portant sur **21 contrats de prêts**. Ces dossiers représentent 74 M€ de capital restant dû et 44, 67 M€ d'indemnités de remboursement anticipé.

A ce jour, **8 propositions d'aide** ont été faites par le service à compétence nationale et **3** ont été **acceptées**.

3/ Information et formation des collectivités territoriales

La DDFiP a poursuivi les **actions engagées pour renforcer le soutien à destination des collectivités locales** : conseil fiscal étendu notamment aux activités commerciales, professionnalisation du conseil et du suivi financier en matière d'endettement et de suivi des emprunts structurés, réalisation d'analyses financières adaptées aux enjeux et aux besoins des élus.

216 collectivités ont pu également bénéficier de formations sur les régies et le recouvrement des produits locaux.

V- L'ÉTAT PARTENAIRE DES COLLECTIVITÉS

4/ Intercommunalité

La loi NOTRe prescrit l'élaboration pour le 31 mars 2016, d'un **nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)** afin de poursuivre la rationalisation et la simplification de la carte des structures de coopération intercommunale au 1^{er} janvier 2017. **Les EPCI à fiscalité propre devront regrouper au moins 15 000 habitants**, sauf dérogations au regard de critères de densité démographique.



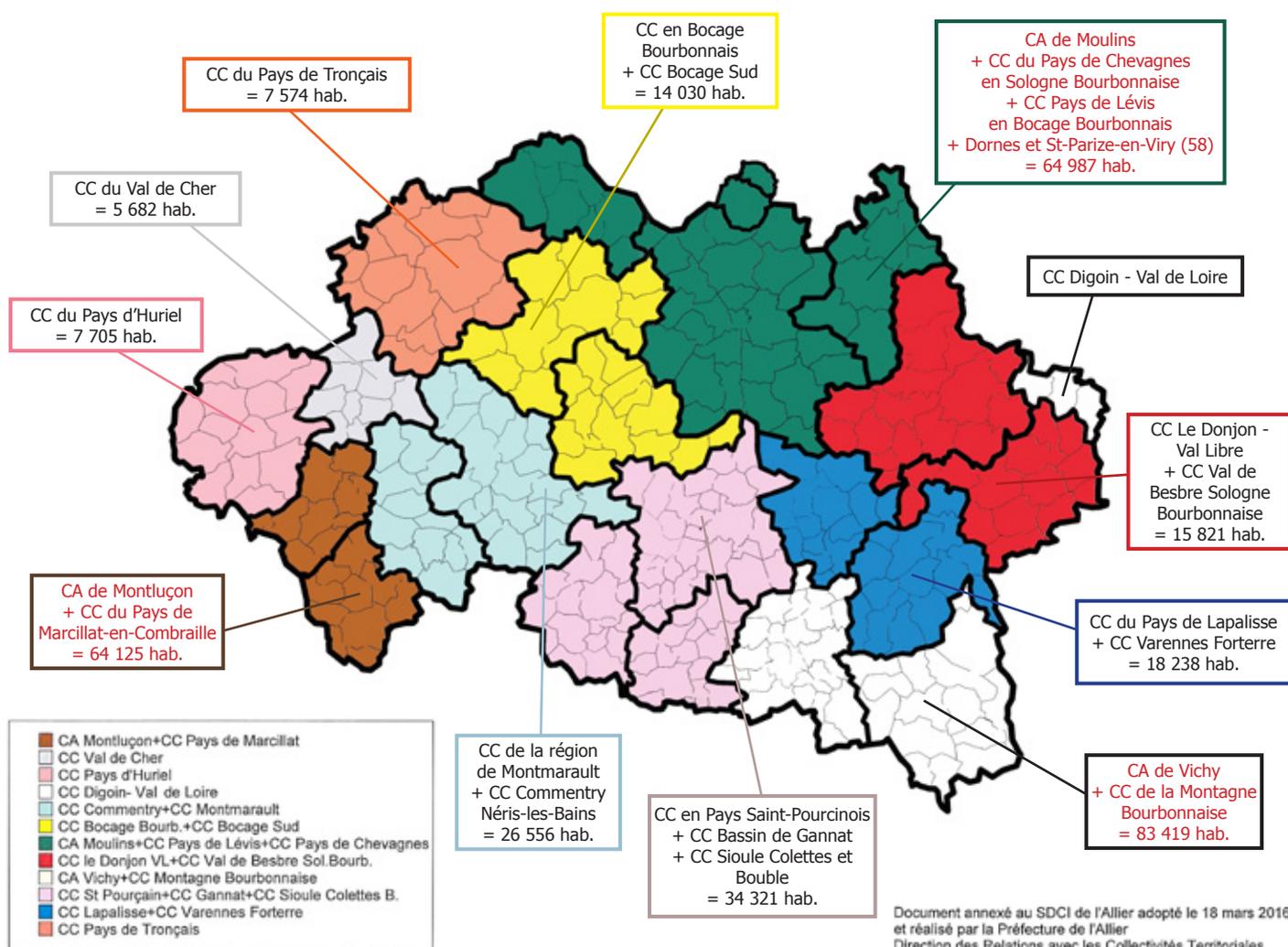
La préfecture et les sous-préfectures, avec l'appui de la DDFiP et de la DDT ont anticipé la réflexion et engagé les discussions bien avant la parution de la loi NOTRe, sous la forme notamment de réunions informelles de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI).

Après ces démarches et des contacts individualisés avec les élus, le préfet a présenté son projet de schéma à la CDCI le 6 octobre 2015. Il a **proposé de ramener le nombre** des communautés de communes et des communautés d'agglomération **de 21 à 8** dans l'Allier.

Finalement, c'est un schéma amendé à 11 EPCI qui a été arrêté par le préfet de l'Allier le 30 mars 2016 (cf. carte ci-dessous).

Un processus de réflexion parallèle a été engagé début 2015 sur le positionnement et le rôle des EPCI et syndicats mixtes en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

CARTE INTERCOMMUNALE À FISCALITÉ PROPRE AU 30 MARS 2016



Population retenue : population municipale INSEE au 1er janvier 2016

Fonds cartographique : source IGN

VI- MODERNISATION ET SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE AU SERVICE DES USAGERS

1/ Développement du numérique

• Saisine par voie électronique



Depuis le 7 novembre 2015, **les usagers ont le droit de saisir l'État et ses établissements publics par voie électronique**, via un portail web accessible soit par www.service-public.fr, soit par le site internet de la préfecture (bloc démarches administratives/saisir les services de l'État).

Ce qui n'était qu'une faculté est devenu un droit opposable. Les saisines comprennent les demandes, déclarations, documents ou informations. Les usagers sont les particuliers, les associations ou les entreprises.

Seuls des motifs d'ordre public, de défense et de sécurité nationale, de nécessité de comparution personnelle de l'utilisateur ou de bonne administration permettent à l'administration de refuser une saisine par voie électronique.

• Développement du numérique éducatif

Le département de l'Allier est un des mieux placés de l'académie en termes de **développement du numérique dans les collèges** grâce au partenariat avec le conseil départemental et l'agence technique départementale qui viennent en appui des politiques nationales et contribuent à de nombreux projets préfigurateurs.



L'éducation nationale contribue à la dotation à travers le plan numérique et développe l'accès aux ressources pédagogiques et à la formation.

Des campagnes d'équipement des écoles sont menées sur de nombreux territoires et accompagnées par l'inspection académique.

• Dématérialisation des élections départementales et régionales

La dématérialisation de la propagande a été expérimentée pour la première fois à l'occasion des **élections départementales** début 2015. Le département de l'Allier a fait partie des 5 départements pilotes choisis pour cette expérimentation.

À l'occasion des **élections régionales** fin 2015, la dématérialisation de la propagande électorale s'est étendue à l'ensemble du territoire. La totalité des professions de foi et des bulletins a été mise en ligne (sauf refus express des candidats). Cette procédure ne s'est pour autant pas substituée aux modalités habituelles de diffusion de la propagande par voie postale.

• Poursuite du développement du numérique

Engagée par la DDFIP en 2012, la dématérialisation de la chaîne comptable et financière se poursuit **avec les collectivités locales**. Après la dématérialisation des pièces comptables et justificatives, la DDFIP généralise la signature électronique, ultime étape de dématérialisation complète.

Par ailleurs, en ce qui concerne **les particuliers**, la DGFIP poursuit la promotion de services en ligne leur permettant d'effectuer la plupart des démarches : déclaration, changement d'adresse, correction de la déclaration, avis d'imposition, paiement, réclamation, que ce soit à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone.

Ainsi, 53 979 contribuables de l'Allier, soit 26,81 % des foyers fiscaux, ont déclaré en ligne en 2015 (contre 23,11 % en 2014).

Pour les entreprises, un service d'accueil et d'accompagnement à la télédéclaration et au télépaiement des impôts des entreprises (TVA, CFE, CVAE) a été proposé aux chefs d'entreprises, dans le cadre de la dématérialisation totale des déclarations et des paiements des impôts achevée en mai 2015 (obligation pour toutes les entreprises au régime réel d'imposition de télédéclarer et de télépayer leurs impôts).

Des micro-ordinateurs ont été déployés dans les services des impôts des entreprises de Montluçon, Vichy-Cusset, et Moulins-Yzeure.

VI- MODERNISATION ET SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE AU SERVICE DES USAGERS

1/ Développement du numérique

• Nouveau portail de pôle emploi

L'emploi Store est un portail inédit sur le marché de l'emploi qui propose, en complément des services de Pôle Emploi, **des services innovants** : MOOCS (massive open online course), services de e-learning, learning games, serious games ou récits interactifs, simulateur d'entretien, quizz et des outils (pour construire un CV vidéo, une lettre de motivation ...).

Ce nouvel outil permettra d'accompagner :

- l'orientation professionnelle,
- l'accès à la formation,
- la préparation d'une candidature,
- la recherche d'un emploi.

<http://www.emploi-store.fr>

- COMMENCER PLUS VITE LE PARCOURS VERS L'EMPLOI
Lancement du nouveau parcours du demandeur d'emploi
 - MIEUX ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES
Mise en place du conseil en Évolution professionnelle
 - DEVENIR L'INTERLOCUTEUR DE CONFIANCE DES ENTREPRISES POUR LEUR RECRUTEMENT
Déploiement des conseillers « entreprises »
 - ÊTRE AU RENDEZ-VOUS DE LA RÉVOLUTION DIGITALE
Mise en place de l'offre de services digitale
 - SIMPLIFIER LA VIE DES DEMANDEURS D'EMPLOI ET DES ENTREPRISES
Mise en place d'un programme de simplifications
- Prospecter le marché du travail, développer une expertise sur l'évolution des emplois et des qualifications, procéder à la collecte des offres d'emploi.
- Mettre en œuvre toutes les autres actions qui lui sont confiées par l'État.

PERSONNALISER DAVANTAGE NOS SERVICES

- POUR ACCELERER LE RETOUR À L'EMPLOI
- MIEUX SATISFAIRE LES DEMANDEURS D'EMPLOI ET LES ENTREPRISES



• Mise en ligne de la cartographie des cours d'eau

Une cartographie des cours d'eau a été mise en ligne sur le site internet des services de l'État le 15 décembre 2015.

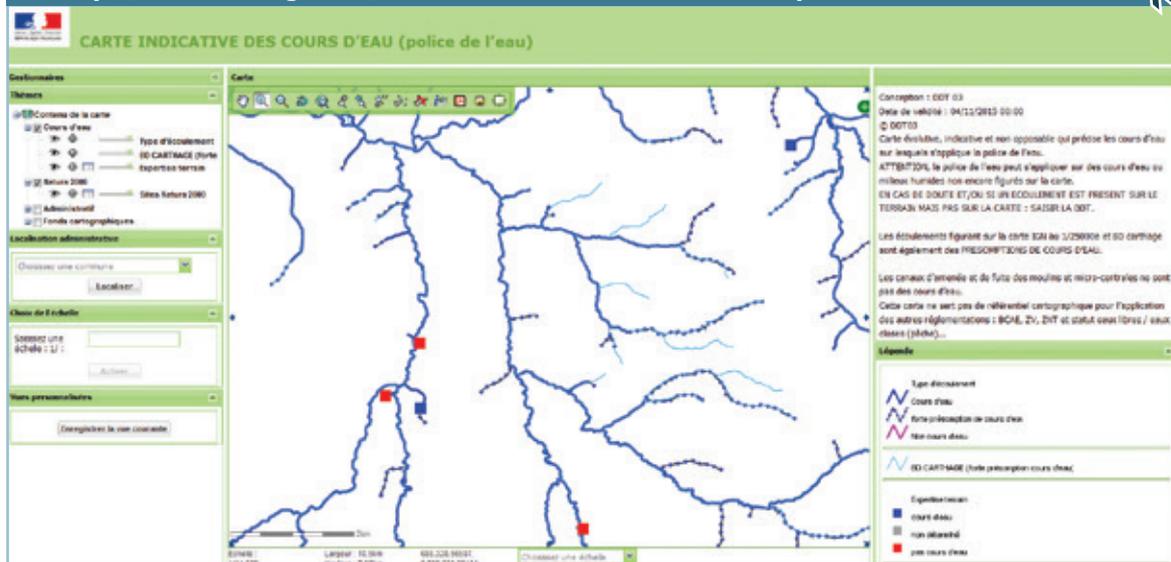
Cette carte, évolutive, indicative et non opposable, précise **les cours d'eau sur lesquels s'applique la police de l'eau**.

Elle est mise à jour une fois par an.

Cette carte ne sert pas de référentiel cartographique pour l'application des autres réglementations : bonnes conditions agricoles et environnementales, zones vulnérables, zones de non traitement et statut eaux libres / eaux closes (pêche)...

Elle a été réalisée par la DDT en partenariat avec l'ONEMA.

<http://www.allier.gouv.fr/carte-indicative-des-cours-d-eau-police-de-l-eau-a1711.html>



2/ Modernisation de l'action publique



• Qualité du service public

Après un audit de suivi réalisé par l'AFNOR, la préfecture de l'Allier a été labellisée Qualipref 2.0, le 13 octobre 2015.

Outre les **exigences relatives aux conditions d'accueil**, cette labellisation valide la **mise à disposition du public de nouveaux services numériques**, tels que la possibilité de prendre rendez-vous par internet ou l'utilisation des réseaux sociaux pour donner à l'utilisateur une information instantanée.

Ainsi, un module de prise de rendez-vous en ligne a été mis en place à titre expérimental, au bureau des étrangers de la préfecture.

• Mobilité responsable encouragée par l'État

En 2015, la préfecture de l'Allier s'est dotée de « véhicules propres » avec l'achat de **2 voitures hybrides**.

Ce programme sera poursuivi en 2016, avec l'acquisition d'un véhicule 100% électrique.



3/ Évolution de la mise en oeuvre par l'État des politiques publiques

• Délivrance des titres

► **Création de pôles départementaux** à Moulins pour la délivrance des

→ **cartes nationales d'identité** (depuis le 4 mai 2015 avec la fermeture du service C.N.I. de la sous-préfecture de Montluçon),

→ **certificats d'immatriculation des véhicules** suite à la fermeture des guichets S.I.V. de Vichy (1^{er} juin 2015) et Montluçon (1^{er} novembre 2015).

► **Création de plateformes régionales** mutualisant les pratiques et les compétences

→ **passports** Depuis le 8 avril 2015, la validation des passeports biométriques ordinaires relève d'une **plateforme interdépartementale située au Puy-en-Velay (43)**.



Cette réorganisation ne modifie pas les démarches des usagers qui continuent à pouvoir s'adresser aux 13 communes de l'Allier dotées d'un dispositif de recueil des données.

La préfecture de l'Allier demeure compétente pour les passeports temporaires (dits d'urgence) et de mission.

→ **naturalisations** Afin d'assurer un service à la fois harmonisé et plus rapide, l'instruction des demandes de naturalisation et d'acquisition de la nationalité française par mariage a été confiée à une **plateforme régionale située à Clermont-Ferrand (63) depuis le 1^{er} novembre 2015**.



Le préfet de département, à l'issue de cette phase d'instruction, demeure cependant l'autorité décisionnaire en la matière.



• Révision des valeurs locatives des locaux professionnels

2015 a vu s'achever la phase de concertation locale initiée en 2014 menée avec des représentants des collectivités locales et des contribuables professionnels.

À la suite de travaux, **le projet départemental portant les nouvelles valeurs pour chaque catégorie de local professionnel a été arrêté à la fin du 1^{er} semestre 2015**, par la commission départementale des impôts directs locaux présidée par un magistrat administratif.

Il a été transmis à l'échelon central de la DGFIP pour consolidation et évaluation de l'ensemble. Ce projet a vocation ensuite à être publié en 2016, pour une entrée en vigueur de la réforme envisagée en 2017.

VI- MODERNISATION ET SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE AU SERVICE DES USAGERS

3/ Évolution de la mise en œuvre par l'État des politiques publiques

• Instruction des autorisations d'urbanisme relevant de l'application du droit des sols (ADS)

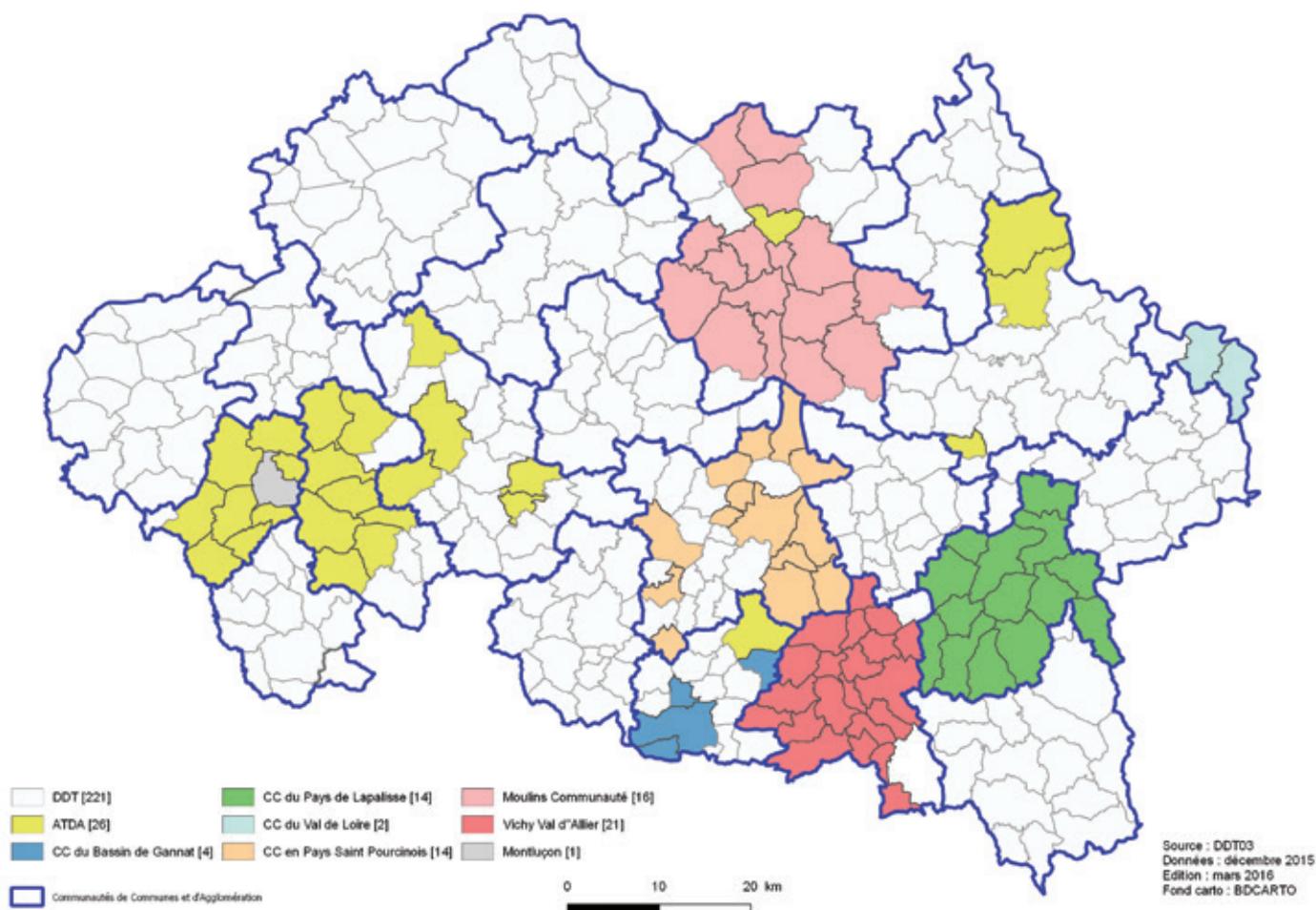
Suite à la parution de la loi pour l'accès au logement et urbanisme rénové (ALUR), **une soixantaine de communes** dotées d'un document d'urbanisme et situées dans les **9 EPCI de plus de 10 000 habitants du département ne bénéficient plus des services de l'État pour l'instruction de leurs actes d'urbanisme** depuis le 1^{er} juillet 2015.

La DDT continue d'instruire les actes d'urbanisme pour les communes ne disposant pas de document d'urbanisme et pour les communes dotées d'un document d'urbanisme et situées dans un EPCI de moins de 10 000 habitants.

La réorganisation de la DDT s'est traduite par la création d'un seul centre instructeur à Montluçon et d'un centre fiscalité à Cusset.

Ce service continue d'assurer son rôle d'animation et de conseil de la filière ADS auprès des collectivités.

SERVICES INSTRUCTEURS DE L'ADS



L'ÉTAT dans l'Allier

Suivez l'actualité des services de l'État dans l'Allier



La lettre électronique L'État dans l'Allier

Site internet www.allier.gouv.fr



facebook
Préfet de l'Allier

twitter
@Prefet03



facebook ARS
Quoi de neuf, docteur ?



facebook
Pôle Emploi Vichy



Le mur numérique des services de l'État dans l'Allier



Les derniers rapports d'activité des services de l'État dans l'Allier sur l'application mobile